

M I N I S T E R

F44 A 48

B I C E

Administration
Pénitentiaire

Service des Etudes,
de la Documentation
et des Statistiques



Centre National
d'Etudes et de
Recherches
Pénitentiaires

E V O L U T I O N D E L A P O P U L A T I O N
P E N A L E M E T R O P O L I T A I N E
D E 1 9 6 7 à 1 9 7 9

31
TOU

AVRIL 1979

Pierre TOURNIER
Démographe



P

S O M M A I R E

1. POPULATION PENALE METROPOLITAINE : 1967 - 1979
 - 1.1. Evolution générale
 - 1.2. Répartition selon la catégorie pénale et le sexe
 - 1.3. Répartition selon la nationalité et le sexe

2. POPULATION PENALE MASCULINE
 - 2.1. Evolution générale : entrées et sorties
 - 2.2. Répartition des prévenus selon la catégorie pénale
 - 2.3. Répartition des condamnés selon la longueur de la peine
 - 2.4. Répartition des condamnés selon le motif d'infraction
 - 2.5. Structure d'âge des condamnés

Le Service des Etudes, de la Documentation et des Statistiques dispose depuis 1966 d'un système de collecte de données statistiques permettant de connaître l'état de la population pénale métropolitaine (1) le premier jour du premier mois de chaque trimestre et les mouvements ayant eu lieu au cours du trimestre précédent (2).

A partir des informations ainsi recueillies, il est possible de suivre l'évolution de cette population, au niveau de ses effectifs globaux et de sa structure selon différentes variables démographiques et pénales. La période d'étude s'étend du 1er janvier 1967 au 1er janvier 1979. Depuis leur création, les fiches statistiques trimestrielles ont connu plusieurs améliorations en ce qui concerne les modalités de certaines variables (3). Ces changements rendent difficile l'analyse de l'évolution des répartitions correspondantes. On a été amené, dans ce cas, à réduire la période d'étude.

Dans un premier temps, l'analyse concerne l'ensemble de la population pénale et sa répartition selon les caractères suivants : sexe, catégorie pénale et nationalité. La population masculine fait ensuite l'objet d'une étude plus approfondie qui porte sur les entrées et les sorties, la distribution des prévenus selon la catégorie pénale, la distribution des condamnés selon la longueur de la peine, le motif d'infraction et l'âge.

(1) La statistique globale (population pénale métropolitaine + population pénale des départements d'Outre-Mer) existe seulement depuis 1975.

(2) se reporter à l'annexe I : Fiche statistique trimestrielle nationale (1er janvier 1979 - hommes)

(3) Par exemple, changement des classes d'âge.

1. POPULATION PENALE METROPOLITAINE : 1967 - 1979

1.1. EVOLUTION GENERALE

1. Nous allons tout d'abord considérer l'évolution de la population pénale dans son ensemble. La date de référence retenue pour chaque année est le 1er janvier.

La lecture du tableau 1.1.1. et de la figure 1 permet d'observer que depuis 1967 le nombre des personnes détenues en France métropolitaine a connu d'importantes fluctuations. Deux phases peuvent être distinguées.

La première s'étend du début de la période d'analyse (1.1.1967) au 1.1.1975. Au cours de cette phase, l'effectif de la population pénale subit l'influence de textes législatifs ou réglementaires ayant eu un retentissement pénitentiaire tels que l'application des lois d'amnistie (lois d'amnistie du 30.6.69 et du 17.7.74), la mise en oeuvre de dispositions législatives nouvelles (loi du 29.12.72 (1)) ou l'élargissement occasionnel d'une procédure de remise de peine (décret du 6.9.1974). Ainsi la population pénale connaît une diminution de 13,2 % en 1969, 10,6 % en 1973 et 3,94 % en 1974 (2). Elle atteint son minimum pour la période d'étude au 1.1.1975 avec un effectif de 26 032 détenus.

Au cours de la seconde phase (janvier 1975 - janvier 1979), le nombre de détenus augmente de façon continue pour atteindre en janvier 1979 un niveau approximativement égal à celui de janvier 1969 (33 315 détenus). Cette tendance est particulièrement marquée en 1975 (taux d'accroissement égal à 13,4 %). Le taux d'accroissement annuel moyen calculé sur la période 1975 - 1979 est de 6,36 %.

(1) Loi ayant institué les réductions de peine et donné au juge de l'application des peines le pouvoir de décider la libération conditionnelle des condamnés à une peine égale ou inférieure à trois ans.

(2) Les taux cités ont été obtenus en rapportant les accroissements annuels à la population en début de période (tableau 1.1.1. dernière colonne).

Tableau 1.1.1. Evolution de la population pénale métropolitaine

Année	Population au 1.1.	Population au 1.7.	Accroiss- annuel	Taux (1) d'accrois- annuel %	Taux (2) d'accrois- annuel %
1967	31 162	33 726	2 921	8,66	9,37
1968	34 083	33 894	- 656	- 1,94	- 1,92
1969	33 427	34 534	- 4 401	-12,7	-13,2
1970	29 026	31 205	523	1,68	1,80
1971	29 549	31 038	2 119	6,82	7,17
1972	31 668	32 299	- 1 362	- 4,22	- 4,30
1973	30 306	27 879	- 3 206	-11,5	-10,6
1974	27 100	28 943	- 1 068	- 3,69	- 3,94
1975	26 032	29 050	3 490	12,0	13,4
1976	29 482	30 300	1 029	3,40	3,49
1977	30 511	32 387	1 748	5,40	5,73
1978	32 259	33 877	1 056	3,12	3,27
1979	33 315	-	-	-	-

- (1) Accroissement annuel rapporté à la population en milieu de période
(2) Accroissement annuel rapporté à la population en début de période

Il est de 4,6 % pour les années 1976-1979 (1). Pour ces deux mêmes groupes d'années, nous avons déterminé par la méthode des moindres carrés les droites de tendance générale correspondantes (se reporter à l'annexe II). A la première est lié un accroissement annuel d'environ 1700 détenus. La droite calculée sur la période 1976-1979 donne des effectifs très voisins de ceux réellement observés. Elle correspond à un accroissement annuel d'environ 1300 détenus.

(1) Calcul des taux d'accroissement annuels moyens t_{75-79} et t_{76-79}

$$\text{Log} (1 + t_{75-79}) = \frac{1}{4} \cdot \text{Log} \frac{P_{79}}{P_{75}} \quad \text{Log} (1 + t_{76-79}) = \frac{1}{3} \cdot \text{Log} \frac{P_{79}}{P_{76}}$$

Population pénale (milliers)

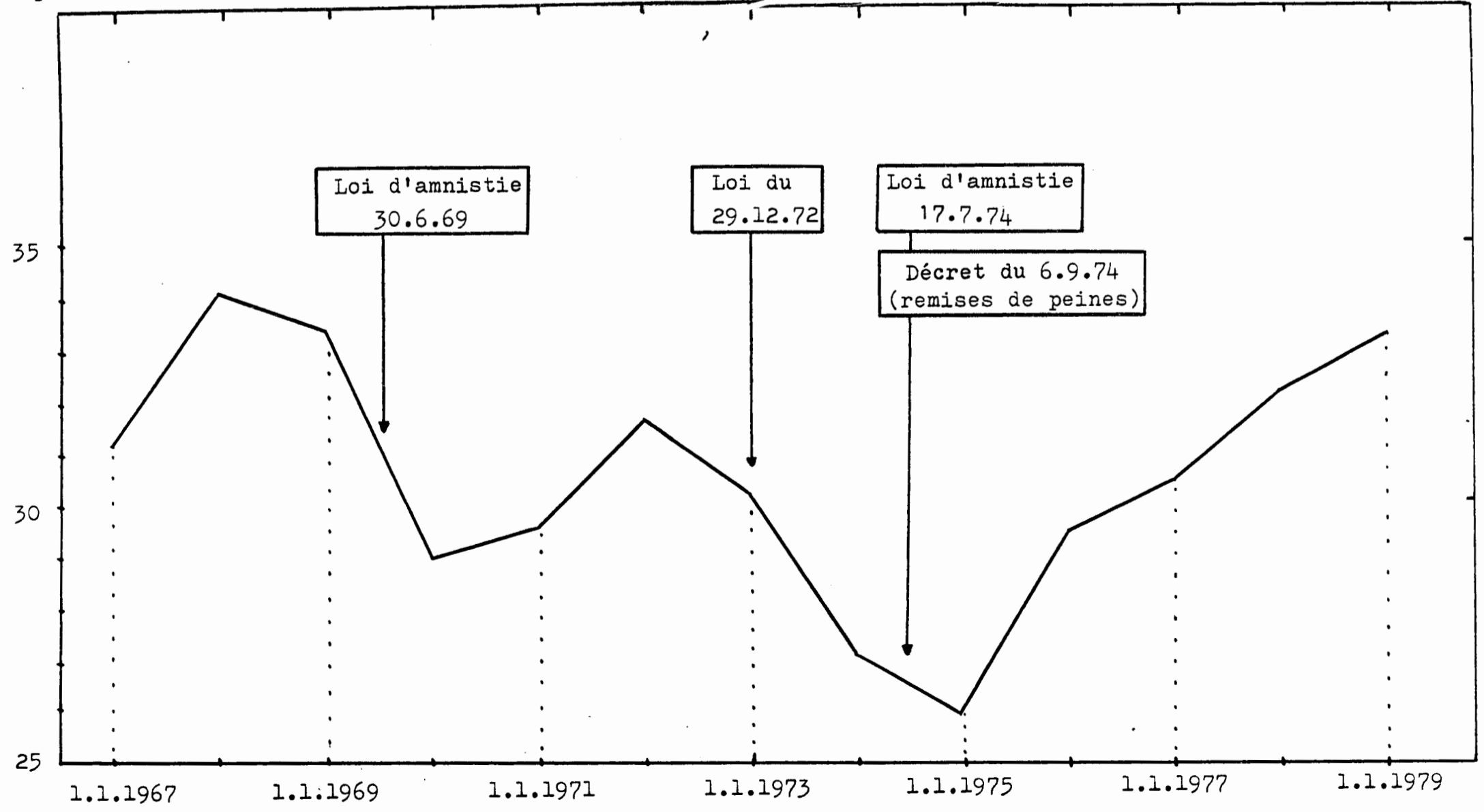


Figure 1. - Evolution de la population pénale métropolitaine : 1967 - 1979

On peut trouver dans l'annexe II les effectifs que l'on obtient pour les années à venir par ajustement linéaire en extrapolant d'une part la tendance 1975-1979, d'autre part la tendance 1976-1979. Il s'agit bien évidemment d'un calcul perspectif très grossier qui donne une image purement indicative de l'évolution que connaît actuellement la population pénale dans son ensemble.

2. Evolution de la répartition des détenus selon le sexe

Les effectifs des détenus selon le sexe sont présentés dans le tableau 1.1.2. On a calculé, pour chaque 1er janvier, le taux de féminité de la population pénale, exprimé en % (nombre de femmes rapporté à l'effectif total).

La population masculine, représentant tout au cours de la période d'analyse plus de 96 % des détenus, connaît une évolution très proche de celle de la population globale.

En ce qui concerne l'évolution de l'effectif des femmes détenues, on retrouve les deux phases mises en évidence précédemment (figure 2) : baisse importante jusqu'en janvier 1975 et croissance continue ensuite, particulièrement marquée en 1977 et 1978.

S'élevant à 1185 détenues en janvier 1967, la population pénale féminine atteint son minimum en janvier 1975 (704 détenues). Elle connaît pendant cette première phase un taux d'accroissement annuel moyen de - 6,30 % (- 2,08 % pour les hommes). Elle retrouve en janvier 1979 un effectif supérieur à ce qu'il était en janvier 1970 (981 détenues). Le taux d'accroissement annuel moyen calculé pour 1975-1979 est alors de 8,65 % (6,30 % pour les hommes).

Le taux de féminité de la population pénale était de 15,9 % en janvier 1946 (5231 détenues) et depuis lors n'a pas cessé de décroître jusqu'en 1962, le minimum atteint étant alors égal à 3,7 % (1125 détenues)

Après quelques fluctuations de faible amplitude, ce taux retrouve en janvier 1967 la même valeur qu'en 1960 (3,8 %). A partir de cette date, l'effectif des femmes diminuant à un rythme plus rapide que celui des hommes, on observe de nouveau une baisse régulière du taux de féminité qui connaît un minimum absolu en janvier 1976 (2,45 %).

Au cours des quatre dernières années nous assistons à une tendance inverse, l'accroissement de la population féminine étant alors plus rapide que celui de la population masculine. En janvier 1979, la population pénale est constituée de 981 femmes pour 32 334 hommes ; ce qui correspond à un taux de féminité de 2,94 %.

Tableau 1.1.2. Répartition de la population pénale selon le sexe (au 1er janvier)

Année	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	Taux de féminité %
1967	29 977	1 185	31 162	3,80
1968	32 795	1 288	34 083	3,78
1969	32 290	1 137	33 427	3,40
1970	28 088	938	29 026	3,23
1971	28 626	923	29 549	3,12
1972	30 717	951	31 668	3,00
1973	29 451	855	30 306	2,82
1974	26 389	711	27 100	2,62
1975	25 328	704	26 032	2,70
1976	28 759	723	29 482	2,45
1977	29 660	851	30 511	2,79
1978	31 289	970	32 259	3,00
1979	32 334	981	33 315	2,94

Population pénale féminine

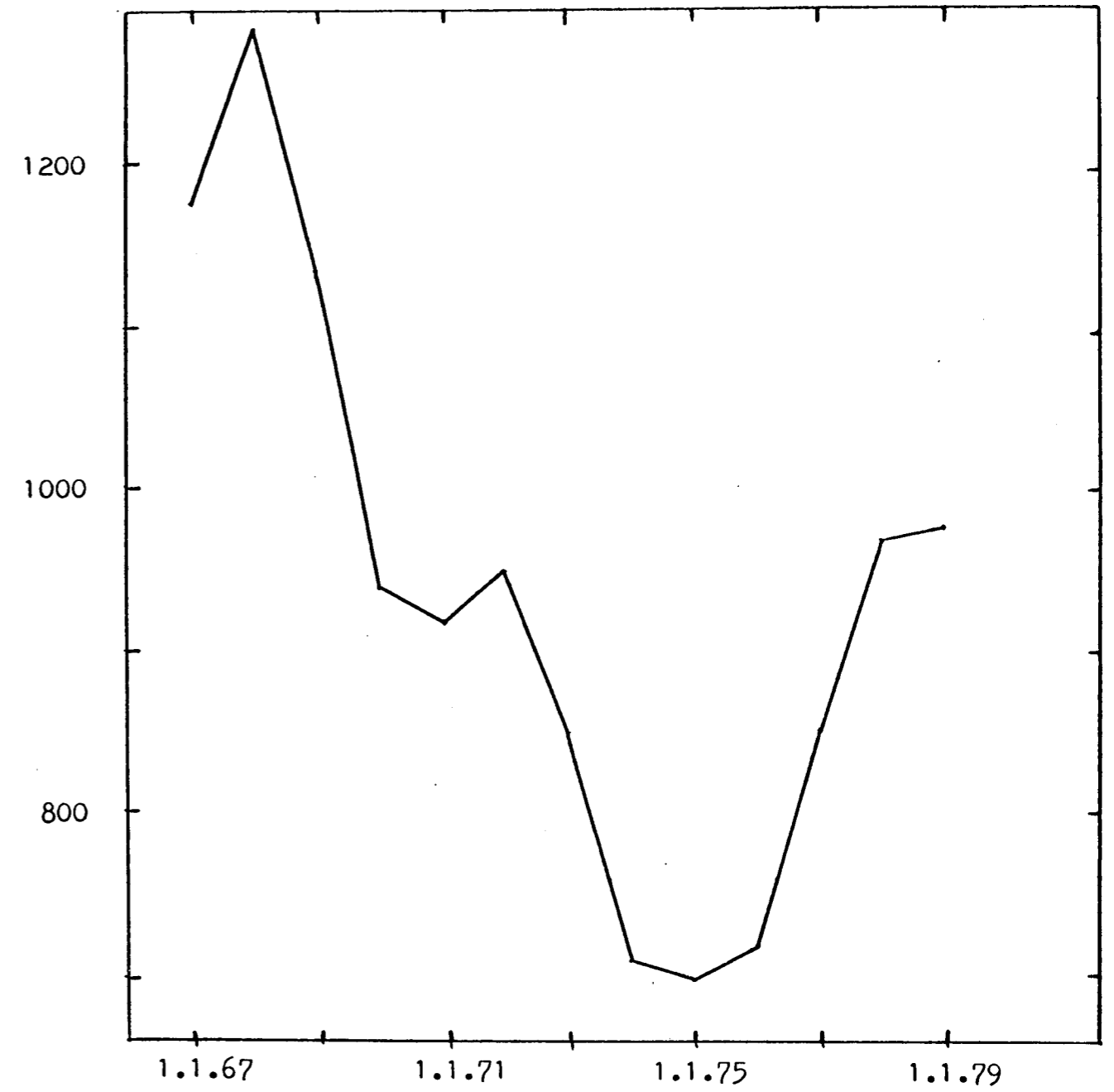


Figure 2. - Evolution de la population pénale métropolitaine féminine: 1967 - 1979

1.2. REPARTITION DE LA POPULATION PENALE SELON LA CATEGORIE PENALE ET LE SEXE

Nous allons distinguer au sein de la population pénale les trois grandes catégories suivantes : prévenus, condamnés et détenus soumis à la contrainte par corps (1). Les données statistiques relatives à cette analyse sont présentées dans les tableaux 1.2.1. (Ensemble), 1.2.2. (Hommes) et 1.2.3. (Femmes).

1. Effectif des prévenus

L'effectif de cette catégorie connaît des fluctuations jusqu'en janvier 1974 (figure 3). On note en particulier une baisse importante pendant l'année 1969. Le minimum pour toute la période d'étude est atteint en janvier 1970 (10 899 prévenus). On observe depuis 1974 une hausse régulière. Le nombre des prévenus n'a jamais été aussi élevé qu'en janvier 1979 depuis 12 ans (14 167 prévenus). Le taux d'accroissement annuel moyen calculé sur la période 1974 - 1979 est de 3,3 %.

Femmes prévenues

La courbe des effectifs des femmes prévenues présente une allure voisine de celle qui correspond à l'ensemble de cette catégorie pénale (figure 4). Les variations apparaissent relativement plus accentuées. Le minimum est atteint en janvier 1971 (392). Sur la période 1974 - 1979, cette population connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 6,4 %, c'est-à-dire pratiquement deux fois plus important que le taux observé sur l'ensemble.

2. Effectif des condamnés

Les variations des effectifs de cette catégorie ont une ampleur très nettement plus importante que celles observées sur la population des prévenus (figure 3). Aussi peut-on affirmer qu'elles sont en grande partie à l'origine des tendances concernant la population pénale dans son ensemble.

(1) La proportion des détenus soumis à la contrainte par corps n'est jamais supérieure à 1% pendant la période d'analyse.

L'effectif des condamnés est à son maximum en janvier 1969 (20706). Entre janvier 1969 et janvier 1975, il connaît un taux d'accroissement annuel moyen de - 7,50 % et atteint un minimum de 12972 en janvier 1975. Pour ce qui est de la période 1973-1974, la diminution correspond à l'accélération du nombre des libérations qui suivit la mise en oeuvre de la loi du 29 décembre 1972, à une pratique plus libérale de la Chancellerie en matière de libération conditionnelle, à la loi d'amnistie du 17 juillet 1974 et à la pratique des réductions de peine exceptionnelles prévue par le décret du 6 septembre 1974. Après cette phase pendant laquelle la croissance observée depuis 1966 a été "artificiellement" arrêtée, on voit la population des condamnés subir de nouveau une hausse continue et atteindre en janvier 1979 un niveau analogue à celui qu'elle avait en janvier 1972 (18747 condamnés). Pour la période 1975-1979, le taux d'accroissement annuel moyen est de 9,64 % (2,39 % pour les prévenus).

Femmes condamnées

Comme pour l'ensemble de la population pénale, c'est essentiellement l'évolution de l'effectif des condamnés qui est à l'origine des variations de la population féminine (la courbe de la figure 2 et la courbe "condamnées" de la figure 4 présentent une similitude remarquable).

La baisse observée dès 1968 et pratiquement continue jusqu'en 1975 est encore plus marquée (taux d'accroissement annuel moyen égal à - 13,8 %). La hausse qui a lieu à partir de 1975 est interrompue en 1978 (baisse de 3,7 % en 1979).

Tableau 1.2.1. Répartition de la population pénale selon la catégorie pénale (au 1er janvier)

Année	PREVENUS (1)		CONDAMNES (2)		CONTRAINTES PAR CORPS		ENSEMBLE		(2) % (1)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
1967	12 261	39,3	18 674	59,9	227	0,8	31 162	100	152
1968	13 223	38,8	20 528	60,2	332	1,0	34 083	100	155
1969	12 411	37,1	20 706	61,9	310	1,0	33 427	100	167
1970	10 899	37,5	17 974	61,9	153	0,6	29 026	100	165
1971	10 905	36,9	18 412	62,3	232	0,8	29 549	100	169
1972	12 813	40,5	18 583	58,7	272	0,8	31 668	100	145
1973	12 258	40,4	17 775	58,7	273	0,9	30 306	100	145
1974	12 023	44,4	14 808	54,6	269	1,0	27 100	100	123
1975	12 889	49,5	12 972	49,8	171	0,7	26 032	100	101
1976	12 825	43,5	16 364	55,5	293	1,0	29 482	100	128
1977	13 065	42,8	17 096	56,0	350	0,2	30 511	100	131
1978	13 820	42,8	18 052	56,0	387	1,2	32 259	100	131
1979	14 167	42,5	18 747	56,3	401	1,2	33 315	100	132

Tableau 1.2.2. Répartition de la population pénale selon la catégorie pénale (au 1er janvier) : HOMMES

Année	PREVENUS (1)		CONDAMNES (2)		CONTRAINTES PAR CORPS		ENSEMBLE		(2) % (1)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
1967	11 681	39,0	18 077	60,3	219	0,7	29 977	100	155
1968	12 643	38,6	19 837	60,5	315	0,9	32 795	100	157
1969	11 890	36,8	20 106	62,3	294	0,9	32 290	100	169
1970	10 467	37,3	17 471	62,2	150	0,5	28 088	100	167
1971	10 513	36,7	17 892	62,5	221	0,7	28 626	100	170
1972	12 324	40,1	18 128	59,0	265	0,9	30 717	100	147
1973	11 848	40,2	17 341	58,9	262	0,9	29 451	100	146
1974	11 599	44,0	14 526	55,0	264	1,0	26 389	100	125
1975	12 435	49,1	12 728	50,3	165	0,6	25 328	100	102
1976	12 396	43,1	16 076	55,9	287	1,0	28 759	100	130
1977	12 569	42,4	16 747	56,5	344	1,2	29 660	100	133
1978	13 264	42,4	17 643	56,4	382	1,2	31 289	100	133
1979	13 589	42,0	18 353	56,8	392	1,2	32 334	100	135

Tableau 1.2.3. Répartition de la population pénale selon la catégorie pénale (au 1er janvier) : FEMMES

Année	PREVENUS (1)		CONDAMNES (2)		CONTRAINTES PAR CORPS		ENSEMBLE		(2) %
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
1967	580	48,9	597	50,4	8	0,7	1 185	100	103
1968	580	45,0	691	53,7	17	1,3	1 288	100	119
1969	521	45,8	600	52,8	16	1,4	1 137	100	115
1970	432	46,1	503	53,6	3	0,3	938	100	116
1971	392	42,4	520	56,3	11	1,2	923	100	133
1972	489	51,4	455	47,8	7	0,8	951	100	93
1973	410	48,0	434	50,8	11	1,2	855	100	106
1974	424	59,6	282	39,7	5	0,7	711	100	67
1975	454	64,5	244	34,7	6	0,8	704	100	54
1976	429	59,3	288	39,8	6	0,8	723	100	67
1977	496	58,3	349	41,0	6	0,7	851	100	70
1978	556	57,3	409	42,2	5	0,5	970	100	74
1979	578	58,9	394	40,2	9	0,9	981	100	68

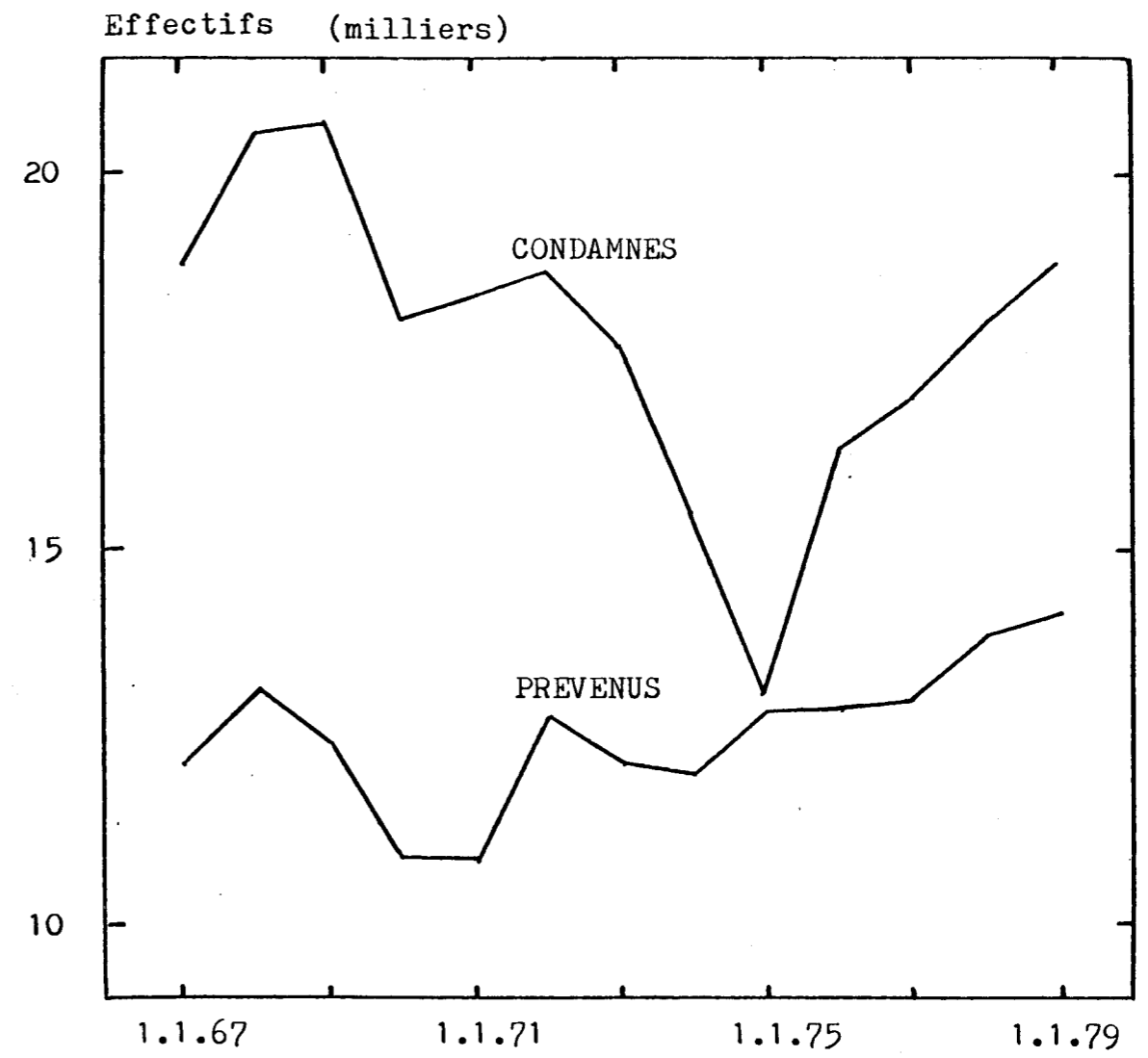


Figure 3. - Evolution de la population pénale selon la catégorie pénale: 1967 - 1979

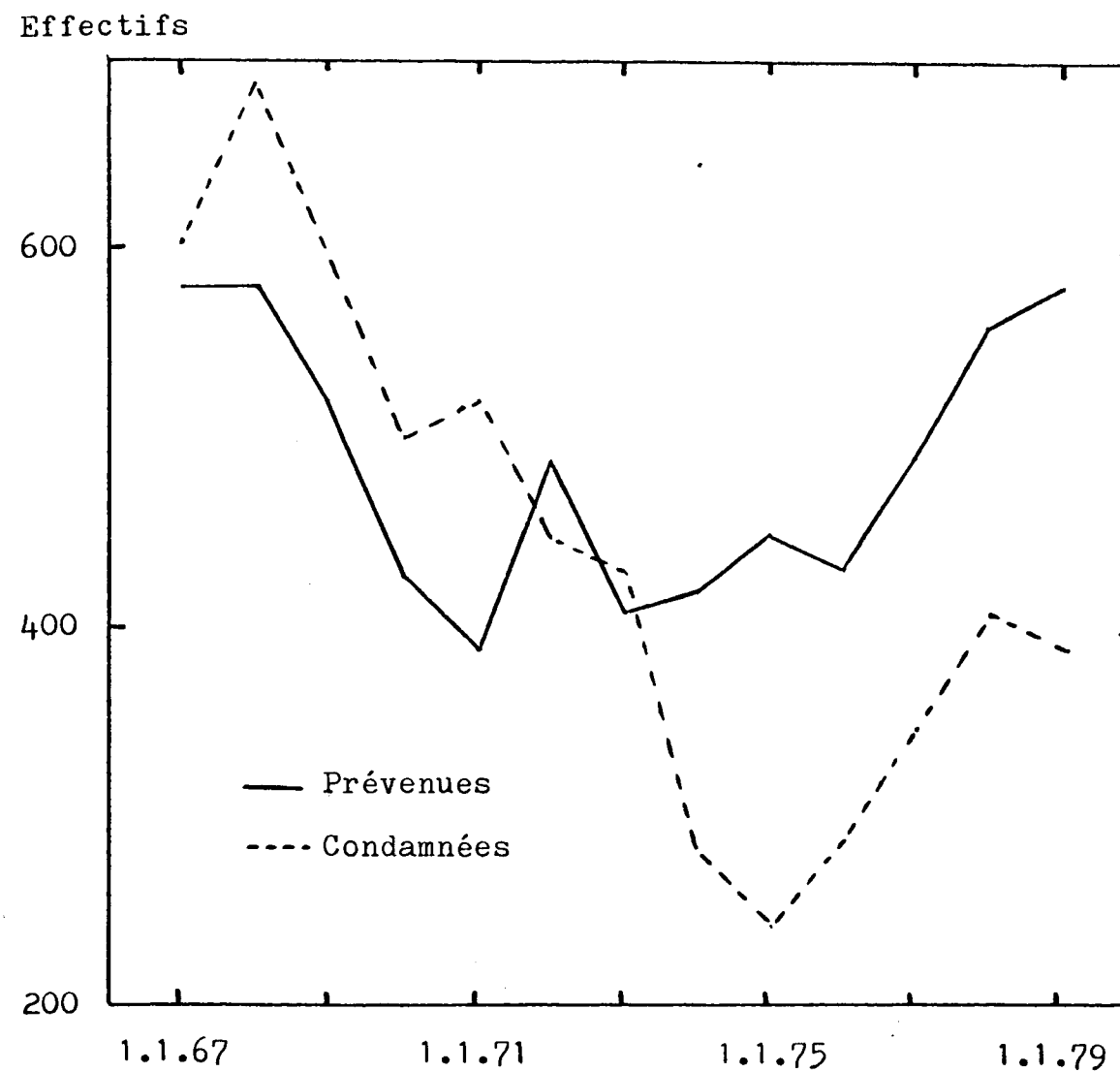


Figure 4. - Evolution de la population pénale féminine selon la catégorie pénale : 1967 - 1979

3. Evolution du rapport effectif des condamnés/effectif des prévenus

Pour suivre l'évolution de la répartition des détenus selon les deux catégories pénales principales, nous avons pris comme indice le nombre des condamnés pour 100 prévenus. Cet indice dont les valeurs sont indiquées dans les tableaux 1.2.1., 1.2.2. et 1.2.3. fait l'objet de la figure 5. Le nombre de condamnés pour 100 prévenus est maximum pendant les années 1969-1971 (170 condamnés pour 100 prévenus). L'indice décroît ensuite jusqu'en janvier 1975, date à laquelle il y a pratiquement autant de prévenus que de condamnés (indice égal à 101).

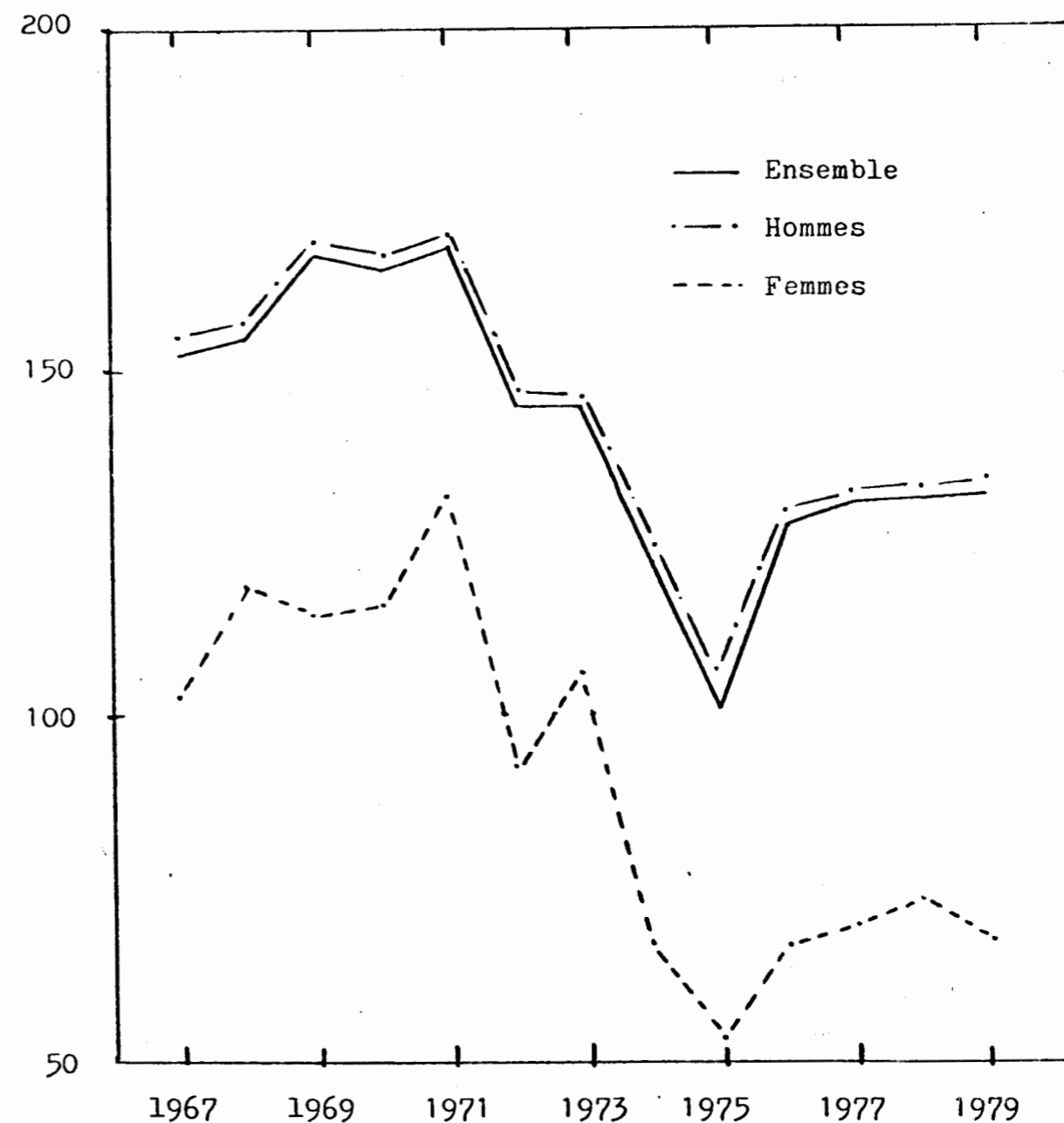


Figure 5. - Nombre de condamnés pour 100 prévenus selon le sexe (au 1er janvier)

Cette baisse importante s'explique naturellement par celle de l'effectif des condamnés. Après un fort accroissement en 1975 dû à la hausse très marquée de cette même catégorie, l'indice tend à se stabiliser autour de 130 condamnés pour 100 prévenus, les deux groupes accusant alors des variations parallèles.

L'indice calculé pour les femmes détenues est constamment inférieur à celui des hommes. La encore, l'influence de l'évolution du nombre de condamnées est nettement prépondérante. A partir de 1973 on compte plus de prévenues que de condamnées (indice inférieur à 100). Le minimum est atteint en janvier 1975, date à laquelle on observe 54 condamnées pour 100 prévenues. Depuis 1976, l'indice tend à se stabiliser autour de 70 du fait de la croissance simultanée des deux catégories.

4. Evolution du taux de féminité selon la catégorie pénale

Les taux de féminité pour les trois grandes catégories pénales sont présentés dans le tableau 1.2.4. Les taux concernant les détenus soumis à la contrainte par corps étant calculés sur de faibles effectifs sont peu significatifs. Pour les deux autres catégories, on observe des évolutions à peu près parallèles (figure 6) : baisse pratiquement continue jusqu'en 1976 où l'on obtient un taux de féminité de 3,35 % pour les prévenus et 1,76% pour les condamnés et hausse jusqu'en 1979 pour les prévenus et 1978 pour les condamnés du fait de la croissance plus forte des effectifs féminins dans les deux catégories.

Tableau 1.2.4. Taux de féminité (%) selon la catégorie pénale (au 1er janvier)

Année	PREVENUS	CONDAMNES	CONTRAINTES PAR CORPS	ENSEMBLE
1967	4,73	3,20	3,52	3,80
1968	4,39	3,37	5,12	3,78
1969	4,20	2,90	5,16	3,40
1970	4,00	2,80	1,96	3,23
1971	3,59	2,82	4,74	3,12
1972	3,82	2,45	2,57	3,00
1973	3,34	2,44	4,02	2,82
1974	3,53	1,90	1,86	2,62
1975	3,52	1,89	3,51	2,70
1976	3,35	1,76	2,05	2,45
1977	3,80	2,04	1,71	2,79
1978	4,02	2,27	1,29	3,00
1979	4,08	2,16	2,24	2,94

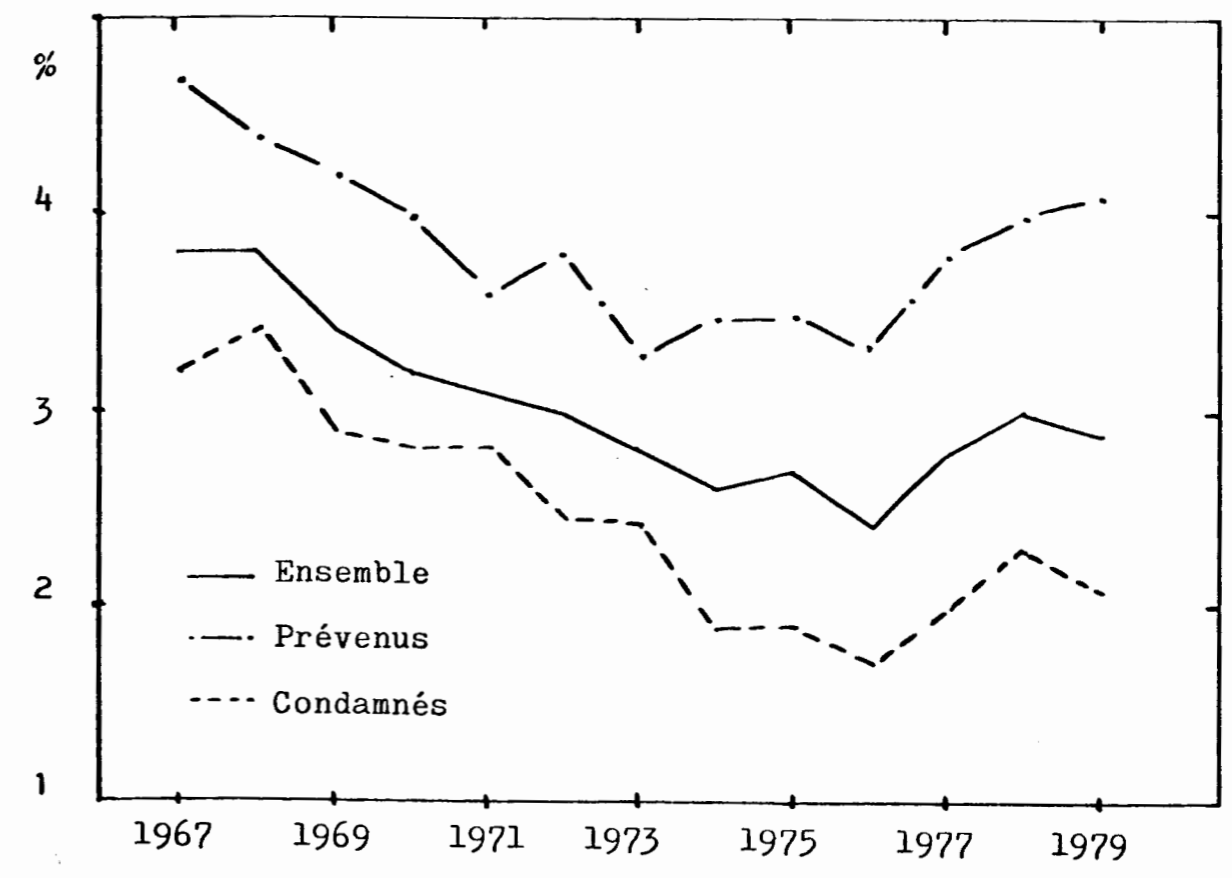


Figure 6. - Taux de féminité (%) selon la catégorie pénale

1.3. REPARTITION DE LA POPULATION PENALE SELON LA NATIONALITE
ET LE SEXE

Pour étudier l'évolution de la répartition de la population pénale selon la nationalité nous avons distingué seulement trois modalités : Français, Nord-Africains et "Autres étrangers" (les détenus algériens, tunisiens et marocains représentent au moins 52% de la population pénale étrangère sur la période d'étude). Les données statistiques selon le sexe font l'objet des tableaux 1.3.1. (Ensemble), 1.3.2. (Hommes) et 1.3.3. (Femmes).

1. Français

De 1967 à 1979 la proportion des détenus français reste supérieure à 82 % (minimum observé en 1976-1977). Cette proportion minimale est de 81 % pour les femmes (proportion atteinte en 1978). Aussi l'évolution des effectifs de cette catégorie est analogue à celle qui a été décrite au paragraphe 1.1. pour l'ensemble de la population, pour les hommes comme pour les femmes.

2. Etrangers

On retrouve, pour l'effectif des détenus étrangers, une courbe dont l'allure générale est semblable à celle de la figure 1 (ensemble de la population pénale) (figure 7.) Le minimum atteint en janvier 1974 est de 4105. De 1974 à 1979, on observe un taux d'accroissement annuel moyen de 7,41 %. Cette population n'a jamais été aussi importante qu'en janvier 1979 depuis douze ans (5869). Il n'y a pas de différences marquées entre les deux groupes que nous avons distingués.

Pour ce qui est des femmes étrangères, on observe en particulier un accroissement important depuis 1973, l'effectif se trouvant multiplié par 3 entre 1973 et 1978. Mais ces variations concernent des effectifs faibles et sont de ce fait peu significatives.

Tableau 1.3.1. Répartition de la population pénale selon la nationalité (au 1er janvier)

Année	FRANCAIS (1)	ETRANGERS (2)			ENSEMBLE	(1) (2) %	(3) (4) %
		Nord - (3) Africains	Autres (4) Etrangers	Ensemble			
1967	25 912	3 033	2 217	5 250	31 162	494	137
1968	28 770	2 908	2 405	5 313	34 083	541	121
1969	28 614	2 512	2 301	4 813	33 427	595	109
1970	24 642	2 289	2 095	4 384	29 026	562	109
1971	25 297	2 266	1 986	4 252	29 549	595	114
1972	27 009	2 603	2 056	4 659	31 668	580	127
1973	25 904	2 505	1 897	4 402	30 306	588	132
1974	22 995	2 337	1 768	4 105	27 100	560	132
1975	21 387	2 760	1 885	4 645	26 032	460	146
1976	24 167	3 102	2 213	5 315	29 482	455	140
1977	25 013	3 091	2 407	5 498	30 511	455	128
1978	26 537	3 286	2 436	5 722	32 259	464	135
1979	27 446	3 278	2 591	5 869	33 315	468	127

Tableau 1.3.2. Répartition de la population pénale selon la nationalité (au 1er janvier) : HOMMES

Année	FRANCAIS (1)	ETRANGERS (2)			ENSEMBLE	(1) (2) %	(3) (4) %
		Nord - (3) Africains	Autres (4) Etrangers	Ensemble			
1967	24 800	3 020	2 157	5 177	29 977	479	140
1968	27 582	2 886	2 327	5 213	32 795	529	124
1969	27 574	2 496	2 220	4 716	32 290	585	112
1970	23 775	2 273	2 040	4 313	28 088	551	111
1971	24 475	2 247	1 904	4 151	28 626	590	118
1972	26 126	2 587	2 004	4 591	30 717	569	129
1973	25 112	2 487	1 852	4 339	29 451	579	134
1974	22 359	2 320	1 710	4 030	26 389	555	136
1975	20 769	2 738	1 821	4 559	25 328	456	150
1976	23 548	3 078	2 133	5 211	28 759	452	144
1977	24 300	3 051	2 309	5 360	29 660	453	132
1978	25 755	3 244	2 290	5 534	31 289	465	142
1979	26 605	3 242	2 487	5 729	32 334	464	130

Tableau 1.3.3. Répartition de la population pénale selon la nationalité (au 1er janvier) : FEMMES

Année	FRANCAIS(1)	ETRANGERS (2)			ENSEMBLE	(1) (2) %	(3) (4) %
		Nord - (3) Africains	Autres (4) Etrangers	Ensemble			
1967	1 112	13	60	73	1 185	1520	22
1968	1 188	22	78	100	1 288	1190	28
1969	1 040	16	81	97	1 137	1070	20
1970	867	16	55	71	938	1220	29
1971	822	19	82	101	923	814	23
1972	883	16	52	68	951	1300	31
1973	792	18	45	63	855	1260	40
1974	636	17	58	75	711	848	29
1975	618	22	64	86	704	719	34
1976	619	24	80	104	723	595	30
1977	713	40	98	138	851	517	41
1978	782	42	146	188	970	416	29
1979	841	36	104	140	981	601	35

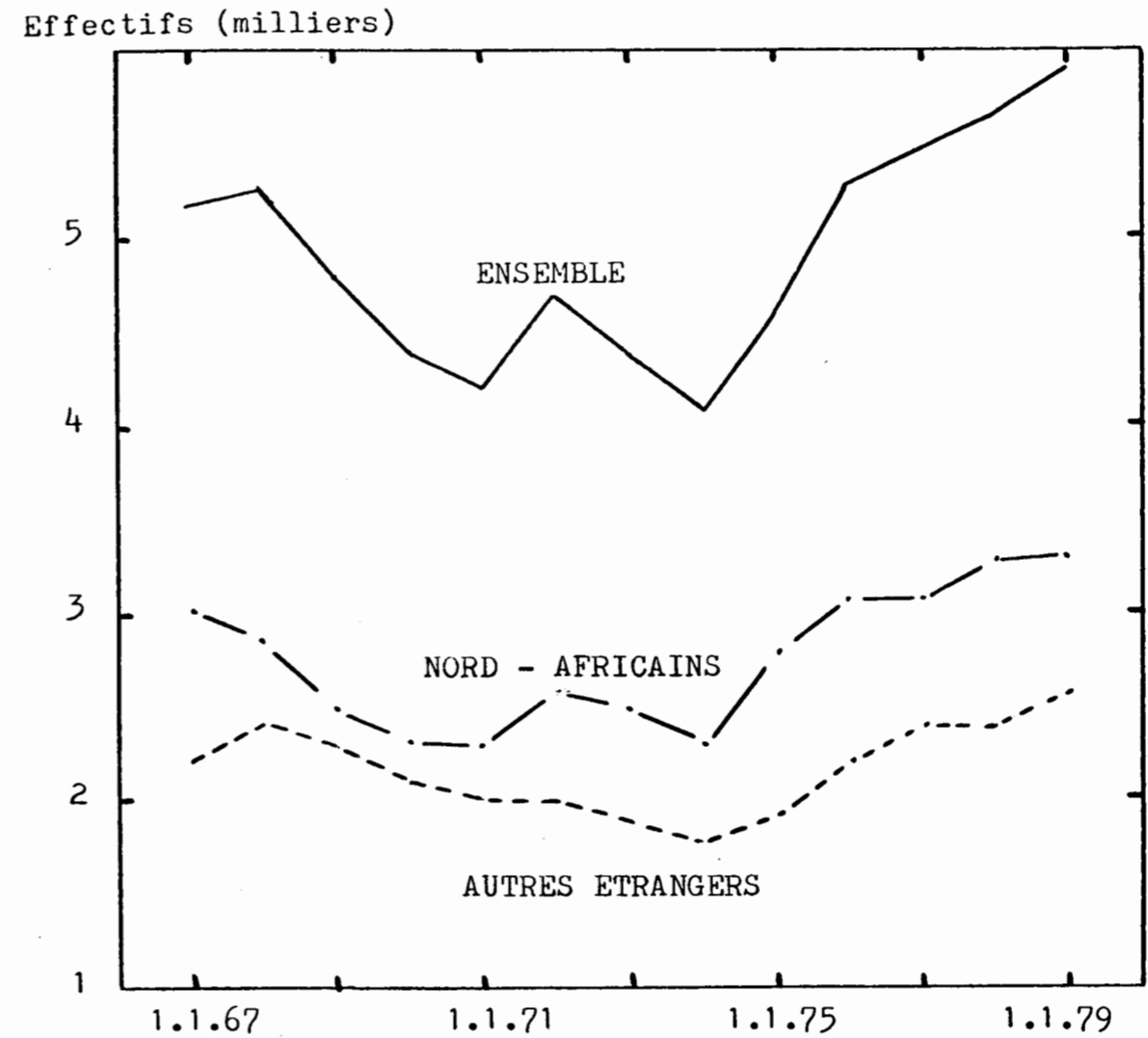


Figure 7. - Evolution de la population pénale étrangère : 1967 - 1979

Pour mettre en évidence l'évolution de la répartition de la population étrangère selon les deux modalités retenues, nous avons calculé le nombre de détenus nord-africains pour 100 "autres étrangers". Cet indice est supérieur à 100 sur l'ensemble de la période. La valeur minimale est observée en 1969-1970 (109). Après une hausse relativement importante entre 1970 et 1975 (146 au 1er janvier 1975), l'indice connaît des fluctuations de faible amplitude (figure 8.).

L'indice correspondant aux femmes détenues est calculé sur des effectifs trop faibles pour que l'on puisse accorder une signification aux variations qu'il connaît. Il reste très inférieur à celui des hommes et toujours plus petit que 100 (valeur maximale en janvier 1977 : 41).

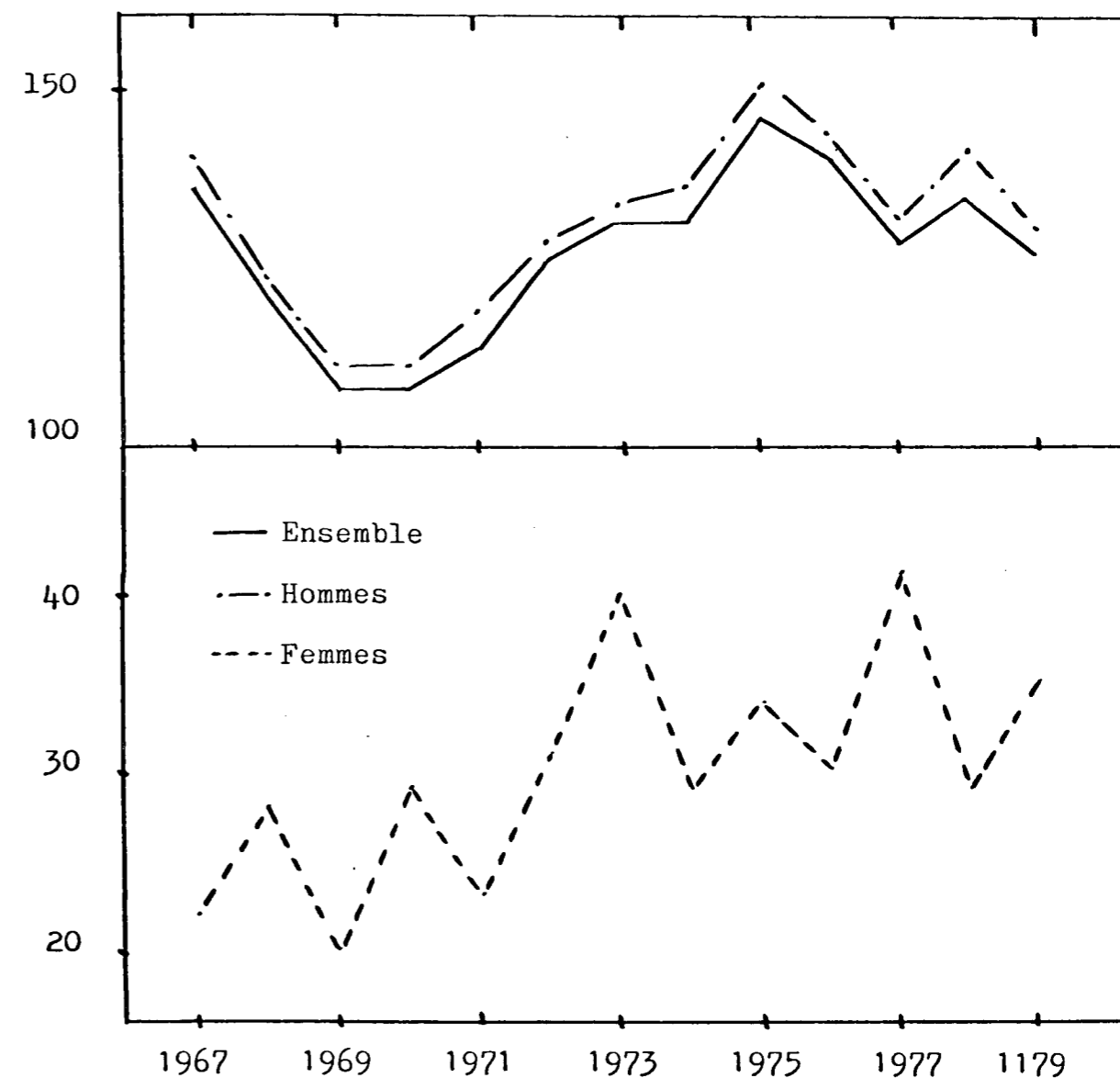


Figure 8. - Nombre de Nord -Africains pour 100 Autres Etrangers selon le sexe (au 1er janvier)

3. Evolution du rapport effectif des Français/effectif des Etrangers

Le nombre des détenus français pour 100 étrangers subit une croissance linéaire en 1967-1968. Il connaît une certaine stabilité autour de 580 jusqu'en 1973. Entre janvier 1973 et janvier 1975, la baisse de l'effectif des détenus français s'accompagne d'une hausse de l'effectif des détenus nord-africains, ainsi l'indice passe en deux ans de 588 à 460. A partir de janvier 1975, l'indice tend à se stabiliser autour de 460 détenus français pour 100 étrangers du fait de la croissance simultanée de deux populations. L'indice concernant les femmes a connu une baisse pratiquement continue jusqu'en janvier 1978 (à l'exception des années 1969 et 1971). En janvier 1967, les détenues françaises étaient quinze fois plus nombreuses que les détenues étrangères. En janvier 1978 ce rapport n'est plus que de 4. L'indice est alors pour la première fois inférieur à celui des hommes.

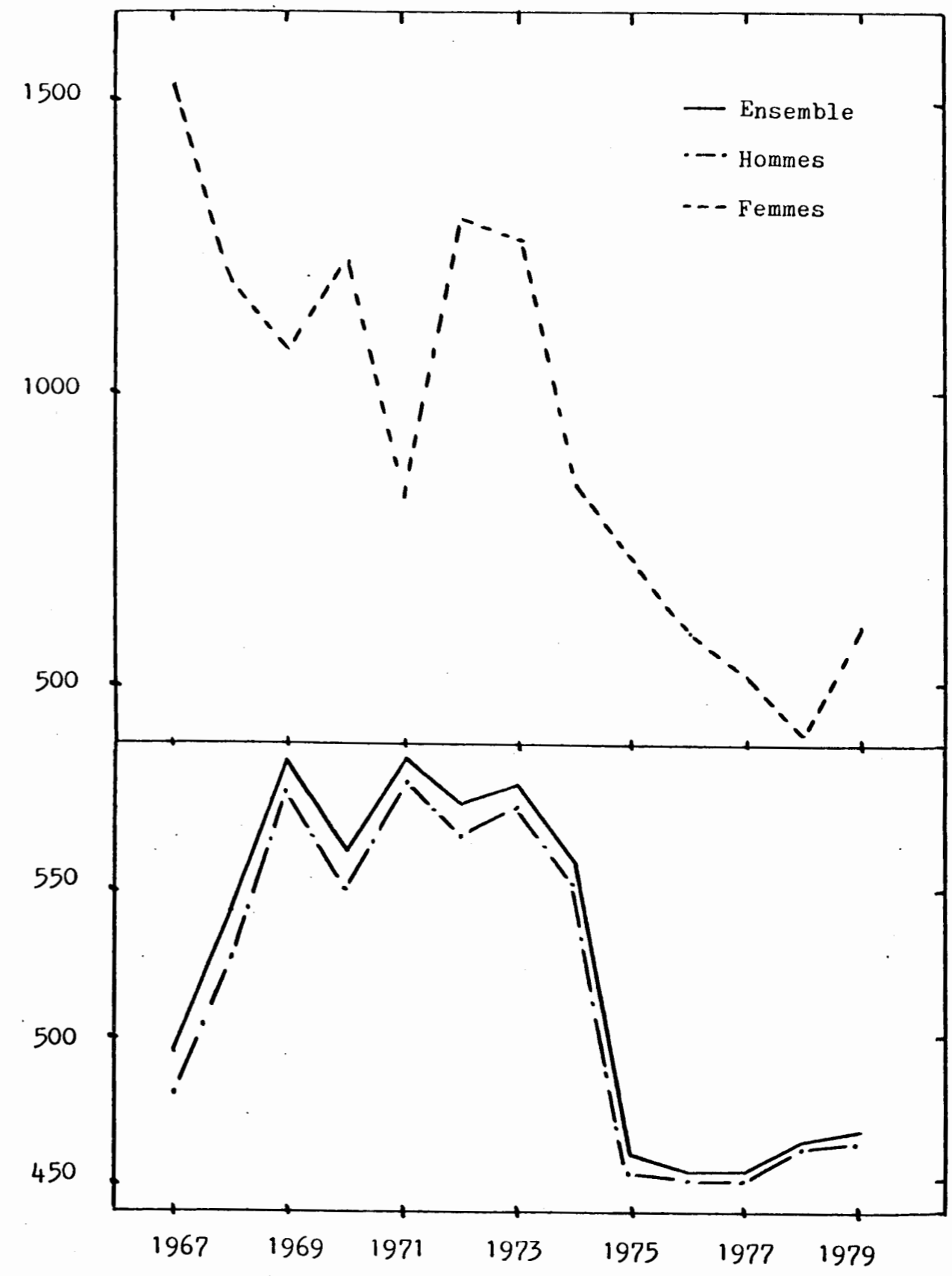


Figure 9. - Nombre de Français pour 100 Etrangers selon le sexe (au 1er janvier)

4. Evolution du taux de féminité selon la nationalité

La lecture du tableau 1.3.4. dont les données sont représentées sur la figure 10 permet de suivre cette évolution. Le taux de féminité de la population pénale étrangère subit des variations irrégulières de faible amplitude jusqu'en janvier 1973. On observe ensuite un accroissement continu jusqu'en 1978 surtout au niveau du groupe "autres étrangers", l'augmentation de la population masculine s'accompagnant d'une hausse du nombre des femmes selon un rythme encore plus rapide. En janvier 1978, il y a pratiquement 6% de femmes parmi les détenus étrangers autres que nord-africains. La baisse du taux de féminité décelée en 1978 au niveau de ce groupe s'explique par une diminution de 29 % du nombre des femmes.

Tableau 1.3.4. Taux de féminité (%) selon la nationalité (au 1er janvier

Année	FRANCAIS	ETRANGERS			ENSEMBLE
		Nord-Africains	Autres Etrangers	Ensemble	
1967	4,29	0,43	2,71	1,39	3,80
1968	4,13	0,76	3,24	1,88	3,78
1969	3,63	0,64	3,52	2,02	3,40
1970	3,52	0,70	2,63	1,62	3,23
1971	3,25	0,84	4,13	2,38	3,12
1972	3,27	0,61	2,53	1,46	3,00
1973	3,06	0,72	2,37	1,43	2,82
1974	2,77	0,73	3,28	1,83	2,62
1975	2,89	0,80	3,40	1,85	2,70
1976	2,56	0,77	3,61	1,96	2,45
1977	2,85	1,29	4,07	2,51	2,79
1978	2,95	1,28	5,99	3,29	3,00
1979	3,06	1,10	4,01	2,39	2,94

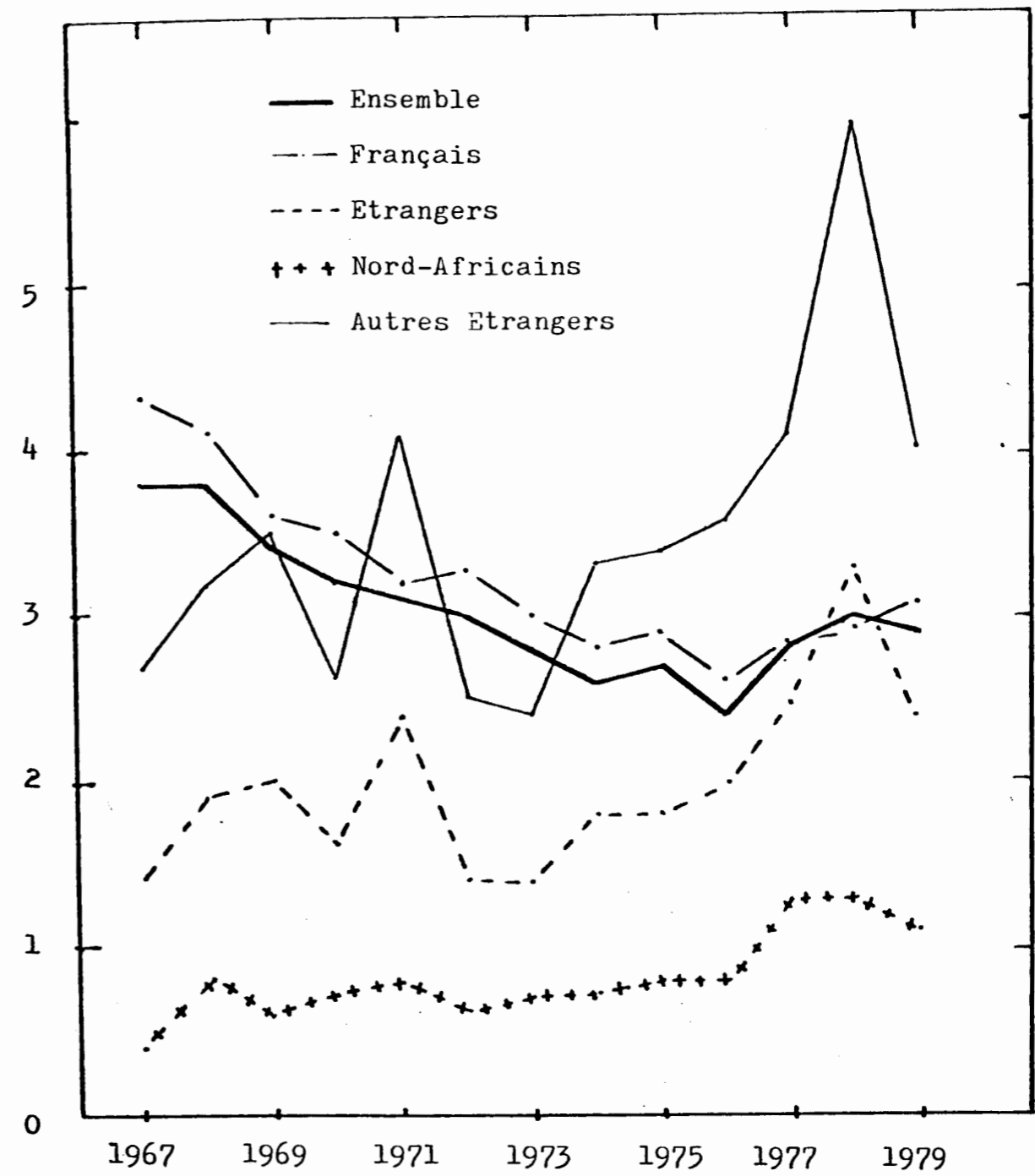


Figure 10. - Taux de féminité (%) selon la nationalité (au 1er janvier)

2.1. EVOLUTION GENERALE : ENTREES ET SORTIES

1. L'analyse de l'évolution de la population pénale masculine concerne la période 1970-1979. Pour affiner cette étude, on a considéré l'effectif de la population au premier jour de chaque trimestre. Les données sont présentées dans les tableaux 2.1.1., 2.1.2. et 2.1.3 et font l'objet de la figure 11a.

L'existence de certaines variations saisonnières apparaît clairement. Ainsi constate-t-on pour chaque année, à l'exception de 1973 (1), un accroissement de la population au cours du premier trimestre, allant de 3,5 % en 1971 et 1976 à 8,6 % en 1975. Depuis 1975, l'augmentation annuelle que connaît la population pénale a essentiellement lieu de janvier à avril. Pour les trois dernières années, on observe même une légère diminution des effectifs pendant le quatrième trimestre.

2. Entrées et sorties

L'évolution de la population pénale est naturellement la résultante des variations observées au niveau des incarcérations et des élargissements. Ainsi est-il intéressant de mesurer l'importance de ces mouvements. Sur les fiches statistiques trimestrielles figurent le nombre des entrées et le nombre des sorties ayant eu lieu au cours des trois derniers mois. Par un calcul simple de cohérence, on peut constater que ces données sont entachées d'erreurs. En effet, en ajoutant à l'effectif au début du trimestre les entrées (incarcérations) et en retranchant les sorties (élargissements) on devrait obtenir l'effectif au début du trimestre suivant. On obtient en fait un effectif supérieur.

Les données statistiques concernant l'état de la population à une date fixe sont certainement plus fiables que celles se rapportant à des flux. Aussi avons-nous redressé le nombre des entrées et des sorties en répartissant de façon égale l'écart observé (tableaux 2.1.1., 2.1.2. et 2.1.3. : entrées et sorties corrigées.)

(1) influence de la loi du 29.12.72 sur les réductions de peines.

En divisant le nombre des entrées de chaque trimestre ainsi corrigé par la population pénale moyenne du trimestre (1), nous obtenons le taux d'entrée en prison. Ce taux se rapportant à un effectif constant égal à 100, facilite les comparaisons. Il mesure la fréquence des entrées au cours d'un trimestre. Nous avons calculé de façon analogue un taux de sortie trimestriel. Enfin, en faisant la différence entre les taux d'entrée et de sortie, nous obtenons le taux d'accroissement trimestriel de la population par rapport à l'effectif en milieu de période (2). L'évolution des taux d'entrée et de sortie peut être observée sur la figure 11b.

Taux d'entrée : c'est au niveau des entrées que l'on observe les fluctuations les plus importantes. Pour chaque année, à l'exception de 71 et 73, le taux d'entrée est maximum au 1er trimestre. Ce maximum annuel croit régulièrement de 1970 à 1974 (59 % en 1970 - 74,3 % en 1974), diminue ensuite jusqu'en 1976 et tend à se stabiliser autour de 63 %. Le minimum annuel est atteint au cours du 3ème trimestre de 1970 à 1975. Il n'en est plus de même ensuite. Les variations les plus importantes ont lieu en 1973 et 1974. A partir du 3ème trimestre de 1972, le taux d'entrée connaît une forte croissance et atteint son maximum absolu sur toute la période d'étude au 1er trimestre de 1974 (taux = 74,3 % 20 435 entrées). Puis il connaît une baisse nettement accélérée du fait de la loi d'amnistie du 17.7.1974 et se trouve à son niveau le plus bas au 3ème trimestre de cette année (Taux : 52,9 % 13 917 entrées) avant de subir une nouvelle hausse jusqu'au 1er trimestre 1975.

(1) la population pénale moyenne du trimestre a été évaluée en faisant la moyenne arithmétique des populations en début et en fin du trimestre.

(2) Population en début de trimestre P_0 , Entrées corrigées E , Sorties corrigées S , Population en fin de trimestre P_1 .

$$\text{Taux d'entrée } t_E = \frac{E}{\frac{P_0 + P_1}{2}} \quad \text{Taux de sortie } t_S = \frac{S}{\frac{P_0 + P_1}{2}}$$

$$P_1 = P_0 + E - S$$

$$\text{Taux d'accroissement trimestriel : } t = \frac{P_1 - P_0}{\frac{P_1 + P_0}{2}} = \frac{E - S}{\frac{P_1 + P_0}{2}} = t_E - t_S$$

Taux de sortie : A l'exception de 1973 et 1974, on observe pour chaque année que le taux est minimum au 1er trimestre et maximum au 4ème trimestre. C'est au cours des années 1973 et 1974 que la population pénale connaît les taux de sortie les plus élevés (70,8 % au dernier trimestre de 1973). Depuis 1976 ils tendent à osciller entre 57 % et 62 %.

Tableau 2.1.1. Population pénale masculine : entrées et sorties (1970 - 1972)

Date	Population	Entrées redressées	Sorties redressées	Population en milieu de période	Taux % d'entrée	Taux % de sortie	Taux % d'accrois-	
1970	1.1.	28 088	17 164	15 111	29 114	59,0	51,9	7,1
	1.4.	30 141	17 511	17 537	30 128	58,1	58,2	- 0,1
	1.7.	30 115	16 845	17 173	29 951	56,2	57,3	- 1,1
	1.10.	29 787	16 428	17 589	29 206	56,2	60,2	- 4,0
1971	1.1.	28 626	17 150	16 137	29 132	58,9	55,4	3,5
	1.4.	29 639	17 457	17 035	29 850	58,5	57,1	1,4
	1.7.	30 061	17 704	17 198	30 314	58,4	56,7	1,7
	1.10.	30 567	18 768	18 618	30 642	61,2	60,8	0,4
1972	1.1.	30 717	19 962	18 268	31 564	63,2	57,9	5,3
	1.4.	32 411	18 221	19 380	31 831	57,2	60,9	- 3,7
	1.7.	31 252	17 400	18 088	30 908	56,3	58,5	- 2,2
	1.10.	30 564	17 918	19 031	30 007	59,7	63,4	- 3,7

Tableau 2.1.2. Population pénale masculine : entrées et sorties (1973 - 1975)

Date	Population	Entrées redressées	Sorties redressées	Population en milieu de période	Taux % d'entrée	Taux % de sortie	Taux % d'accrois-	
1973	1.1.	29 451	18 642	19 948	28 798	64,7	69,3	- 4,6
	1.4.	28 145	17 840	18 802	27 664	64,5	68,0	- 3,5
	1.7.	27 183	17 391	17 728	27 014	64,4	65,6	- 1,2
	1.10.	26 846	18 392	18 849	26 617	69,1	70,8	- 1,7
1974	1.1.	26 389	20 435	18 223	27 495	74,3	66,3	8,0
	1.4.	28 601	18 591	19 046	28 373	65,5	67,1	- 1,6
	1.7.	28 146	13 917	17 546	26 331	52,9	66,6	- 13,7
	1.10.	24 517	16 683	15 872	24 922	66,9	63,7	3,2
1975	1.1.	25 328	18 453	16 170	26 469	69,7	61,1	8,6
	1.4.	27 611	18 558	17 866	27 957	66,4	63,9	2,5
	1.7.	28 303	18 442	17 884	28 582	64,5	62,6	1,9
	1.10.	28 861	18 615	18 717	28 810	64,6	65,0	- 0,4

Tableau 2.1.3. Population pénale masculine : entrées et sorties (1976 - 1978)

Date	Population	Entrées redressées	Sorties redressées	Population en milieu de période	Taux % d'entrée	Taux % de sortie	Taux % d'accrois-	
1976	1.1.	28 759	18 103	17 076	29 272	61,8	58,3	3,5
	1.4.	29 786	17 325	17 609	29 644	58,4	59,4	- 1,0
	1.7.	29 502	17 548	17 203	29 674	59,1	57,8	1,3
	1.10.	29 847	18 083	18 270	29 753	60,8	61,4	- 0,6
1977	1.1.	29 660	19 226	17 417	30 564	62,9	57,0	5,9
	1.4.	31 469	18 462	18 489	31 455	58,7	58,8	- 0,1
	1.7.	31 442	18 847	18 813	31 459	59,9	59,8	0,1
	1.10.	31 476	19 313	19 500	31 382	61,5	62,1	- 0,6
1978	1.1.	31 289	20 239	18 741	32 038	63,2	58,5	4,7
	1.4.	32 787	19 920	19 793	32 850	60,6	60,3	0,3
	1.7.	32 914	20 216	20 083	32 980	61,3	60,9	0,4
	1.10.	33 047	19 604	20 317	32 690	60,0	62,2	- 2,2

Population pénale masculine (milliers)

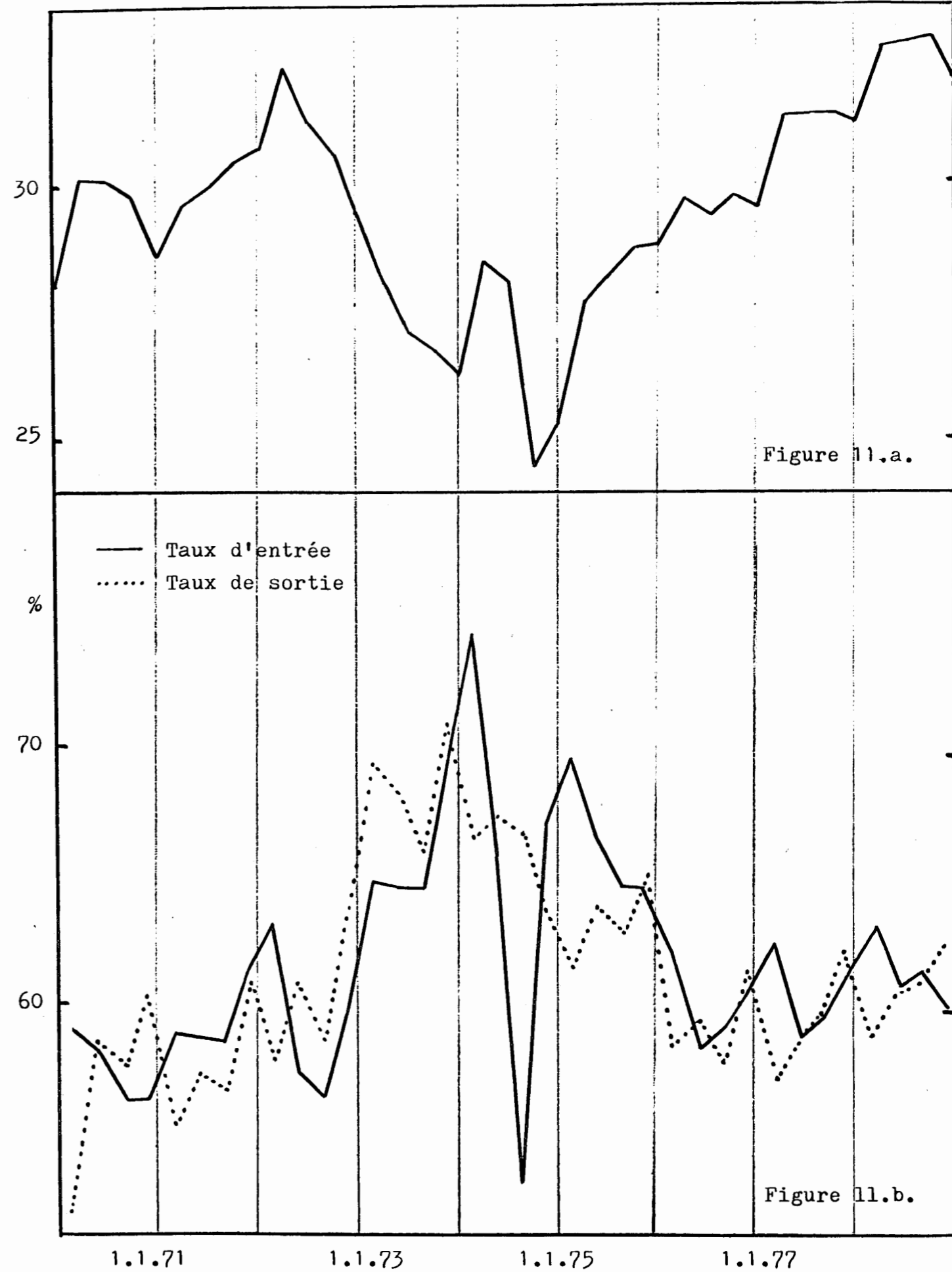


Figure 11.a.

Figure 11.b.

Figure 11.a. - Evolution de la population pénale masculine : 1970-1979
b. - Taux trimestriels (%) d'entrée et de sortie

2.2. REPARTITION DES PREVENUS HOMMES SELON LA CATEGORIE PENALE

L'étude de l'évolution de la répartition des prévenus selon la catégorie pénale sera faite sur la période 1970-1979. En effet les modalités retenues dans le tableau 2.2.1. ne sont utilisées sur la fiche trimestrielle que depuis janvier 1970. Les répartitions en pourcentage font l'objet de la figure 12.

Le nombre des prévenus ayant été écroués dans le cadre d'une procédure de flagrant délit connaît une certaine croissance, la proportion correspondante restant voisine de 3%

Les prévenus dont l'instruction n'est pas terminée et qui sont en détention depuis plus de 8 mois représentaient en janvier 1970 6,7% de l'ensemble des prévenus. On constate une augmentation pratiquement continue de l'effectif de ce groupe. Le taux d'accroissement annuel moyen calculé sur 1970-1979 est de 7,17 % (2,94% pour l'ensemble des prévenus hommes). La proportion se rapportant à cette catégorie croît nettement de 1970 à 1973 et tend à se stabiliser après cette date autour de 9 %.

L'effectif des prévenus ayant fait appel ou s'étant pourvus en cassation connaît d'importantes fluctuations. Alors que la population des prévenus croît en 1970 de 0,44 % seulement, cette catégorie connaît une augmentation de 35,8 %. Elle atteint un pourcentage maximum pour la période d'étude en janvier 1971 (17,7 %). De janvier 1971 à janvier 1974, son effectif diminue de moitié et ne représente plus alors que 8 % des prévenus. Cette population croît de nouveau et voit sa proportion se stabiliser autour de 13 %.

Le groupe des détenus dont l'instruction est terminée et qui sont en attente de comparution croît régulièrement au niveau des effectifs (taux d'accroissement annuel moyen calculé sur 1970-1979 égal à 5,25 %) et des pourcentages.

En janvier 1979, les prévenus en attente de comparution représentent près de 16 % de la catégorie considérée.

Tout le long de la période, la population des prévenus dont l'instruction n'est pas terminée et qui sont en détention depuis moins de huit mois est très largement prépondérante au sein de l'ensemble des prévenus (plus de 58 %). De 1970 à 1976, elle est très fluctuante aussi bien au niveau de l'effectif que du pourcentage. Ce dernier varie en raison inverse de celui qui se rapporte aux prévenus ayant fait appel ou s'étant pourvus en cassation. A partir de janvier 1976, la croissance continue des effectifs s'accompagne d'une stabilisation du pourcentage (environ 59 %).

Ainsi constate-t-on que les variations de la répartition des prévenus selon la catégorie pénale concernent essentiellement les détenus dont l'instruction n'est pas terminée et qui sont en détention depuis moins de huit mois et ceux qui ont fait appel ou se sont pourvus en cassation. Elles sont par ailleurs très faibles pendant les trois dernières années.

Tableau 2.2.1. Répartition des prévenus hommes selon la catégorie pénale (au 1er janvier)

Année	Détenus depuis - 8 mois (1)		Détenus depuis + 8 mois (1)		En attente de comparution		Flagrant delit		En appel ou pourvoi		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1970	6 801	65,0	706	6,7	1 359	13,0	231	2,2	1 370	13,1	10 467	100
1971	6 200	58,9	716	6,8	1 437	13,7	300	2,9	1 860	17,7	10 513	100
1972	7 871	63,9	921	7,5	1 544	12,5	347	2,8	1 641	13,3	12 324	100
1973	7 651	64,6	1 062	9,0	1 532	12,9	300	2,5	1 303	11,0	11 848	100
1974	7 726	66,6	1 065	9,2	1 545	13,3	300	2,6	963	8,3	11 599	100
1975	8 051	64,8	1 096	8,8	1 504	12,1	354	2,8	1 430	11,5	12 437	100
1976	7 294	58,8	1 224	9,9	1 677	13,5	434	3,5	1 767	14,3	12 396	100
1977	7 496	59,6	1 191	9,5	1 788	14,2	401	3,2	1 693	13,5	12 569	100
1978	7 907	59,6	1 147	8,6	2 106	15,9	415	3,1	1 689	12,7	13 264	100
1979	7966	58,6	1 317	9,7	2 153	15,8	369	2,7	1 784	13,1	13 589	100

(1) instruction non terminée

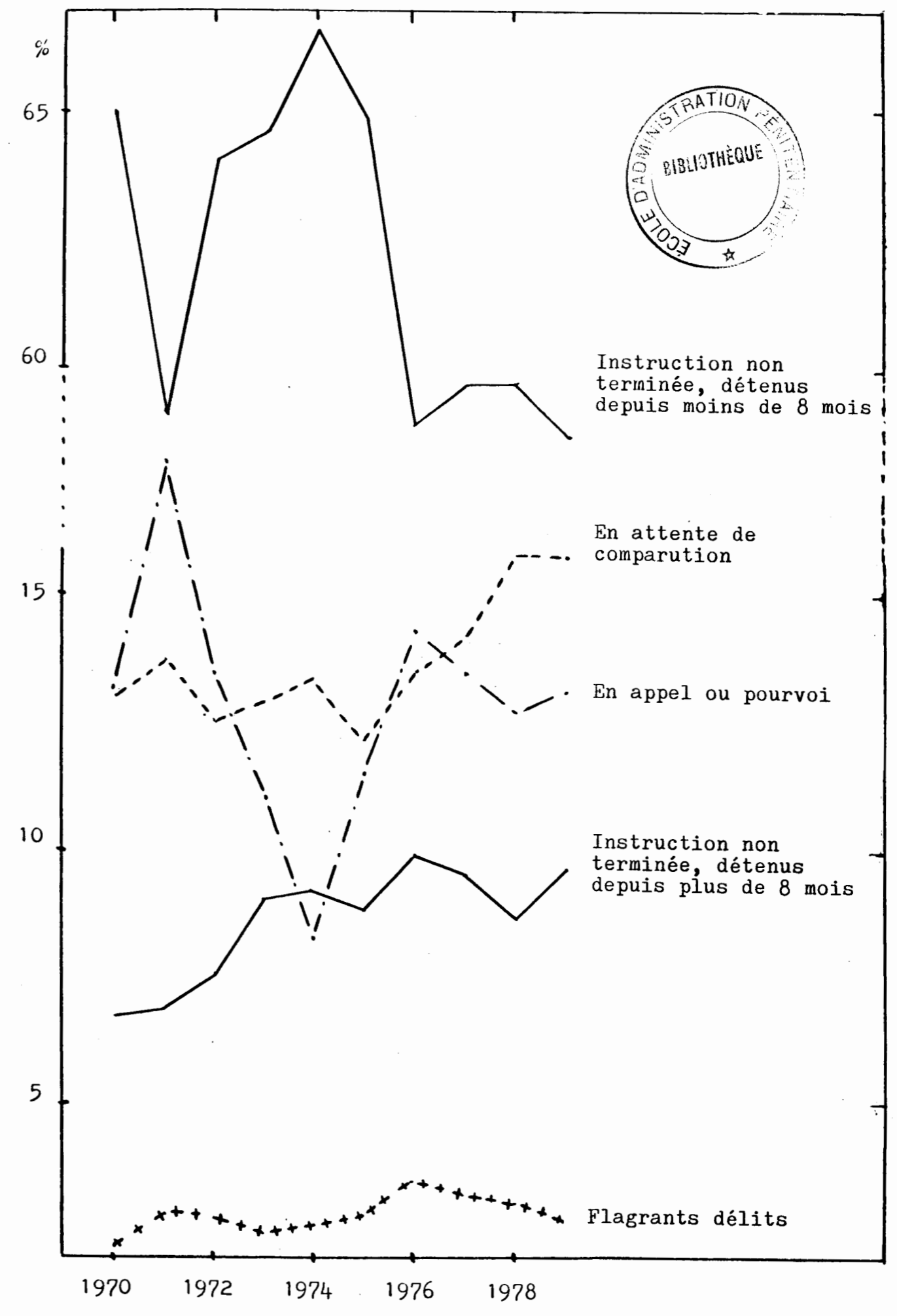


Figure 12. Répartition des prévenus hommes (%) selon la catégorie pénale (au 1er janvier)

2.3. REPARTITION DE LA POPULATION DES CONDAMNES HOMMES SELON
LA LONGUEUR DE LA PEINE

Le tableau 2.3.1. donne la répartition, en effectifs et en pourcentages, des condamnés hommes selon la longueur de la peine, cette population étant subdivisée en trois grands groupes

1. Courtes et moyennes peines : peines d'emprisonnement de moins de trois ans, à l'exception des condamnés à un emprisonnement de police dont les effectifs sont très faibles. Cette catégorie a été subdivisée en quatre sous-groupes (tableau 2.3.2.).

2. Longues peines : peines d'emprisonnement de plus de trois ans et peines de réclusion criminelle de moins de dix ans. On a distingué trois sous-groupes (tableau 2.3.3.).

3. Très longues peines: peines de réclusion criminelle de dix à vingt ans et peines perpétuelles (tableau 2.3.4.). Nous n'avons pas inclus dans cette population les condamnés à une peine de détention criminelle dont les effectifs sont très limités et les détenus soumis à la tutelle pénale (1).

Les figures 13, 14, et 15 permettent de suivre l'évolution de cette répartition.

Très longues peines

Cette catégorie suit une évolution analogue à celle de l'ensemble des condamnés: effectif maximum en janvier 1969 (1846), diminution continue jusqu'en janvier 1975 avec un taux d'accroissement annuel moyen de - 4,3 % (- 6,7 % pour l'ensemble des condamnés) et augmentation continue depuis lors. La population des condamnés à une très longue peine retrouve en janvier 1979 son effectif de janvier 1968.

La proportion de cette catégorie ne varie pratiquement pas et reste voisine de 10 %.

(1) La tutelle pénale a été institutée en 1970 (Loi du 17 juillet 1970) en remplacement de la relégation. Ce nouveau cadre juridique du traitement des multirécidivistes apporte d'importantes innovations (en particulier son caractère temporaire). Aussi ne peut-on pas, sur le plan statistique, assimiler ces deux catégories.

A l'intérieur de ce groupe, on observe une diminution régulière de la proportion des condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité jusqu'en janvier 1976 (1.1.1968: 14,7 % - 1.1.1976:12,7%). Ensuite, la tendance est inversée et cette proportion atteint 16,6 % en janvier 1979.

Longues peines

Après la baisse observée depuis 1969, la reprise de la croissance de cette catégorie a lieu dès 1974, selon un rythme plus rapide que pour les autres condamnés. Malgré quelques fluctuations, la proportion relative à ce groupe tend à augmenter, en particulier au cours des trois dernières années. Elle atteint son plus haut niveau en janvier 1979 (23,8 %).

La répartition entre les "trois à cinq ans", "plus de cinq ans d'emprisonnement" et "cinq à dix ans de R.C." connaît une évolution marquée (figure 15). La proportion des "cinq à dix ans de R.C." subit des variations irrégulières mais tend à se stabiliser autour de 50 %. La proportion des "plus de cinq ans d'emprisonnement" croît de façon pratiquement linéaire depuis 1968. Elle était alors de 2,9 % et atteint son maximum en janvier 1979 (12,6 %). On observe conjointement une diminution de la proportion des "trois à cinq ans" de 44,9 % en 1970 à 37 % en 1979.

Courtes et moyennes peines

Ce groupe représente au moins 66% des condamnés tout le long de la période d'étude. Il connaît de ce fait une évolution semblable à celle de l'ensemble de cette catégorie pénale. Comme la proportion des très longues peines est pratiquement constante, celle des courtes et moyennes peines suit naturellement une évolution inverse de celle des longues peines.

A l'intérieur de ce groupe, la répartition entre les "moins de trois mois", "trois à six mois", "six mois à un an" et "un à trois ans" est assez fluctuante (figure 14). Mais l'ampleur des variations reste faible en dehors des périodes d'application des lois d'amnistie.

Tableau 2.3.1. Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la peine (au 1er janvier)

Année	Courtes et moyennes peines		Longues peines		Très longues peines		Ensemble	
	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%
1968	13 340	71,5	3 510	18,8	1 802	9,7	18 652	100
1969	13 583	71,1	3 674	19,2	1 846	9,7	19 103	100
1970	11 379	68,0	3 584	21,4	1 783	10,6	16 746	100
1971	12 589	70,8	3 440	19,4	1 743	9,8	17 772	100
1972	12 976	72,0	3 306	18,3	1 737	9,6	18 019	100
1973	12 617	73,3	2 984	17,3	1 617	9,4	17 218	100
1974	10 092	70,2	2 786	19,4	1 506	10,5	14 384	100
1975	8 347	66,4	2 810	22,3	1 418	11,3	12 575	100
1976	11 223	70,2	3 205	20,1	1 548	9,7	15 976	100
1977	11 261	67,9	3 697	22,3	1 616	9,8	16 574	100
1978	11 699	66,9	4 037	23,1	1 750	10,0	17 486	100
1979	12 060	66,3	4 325	23,8	1 805	9,9	18 190	100

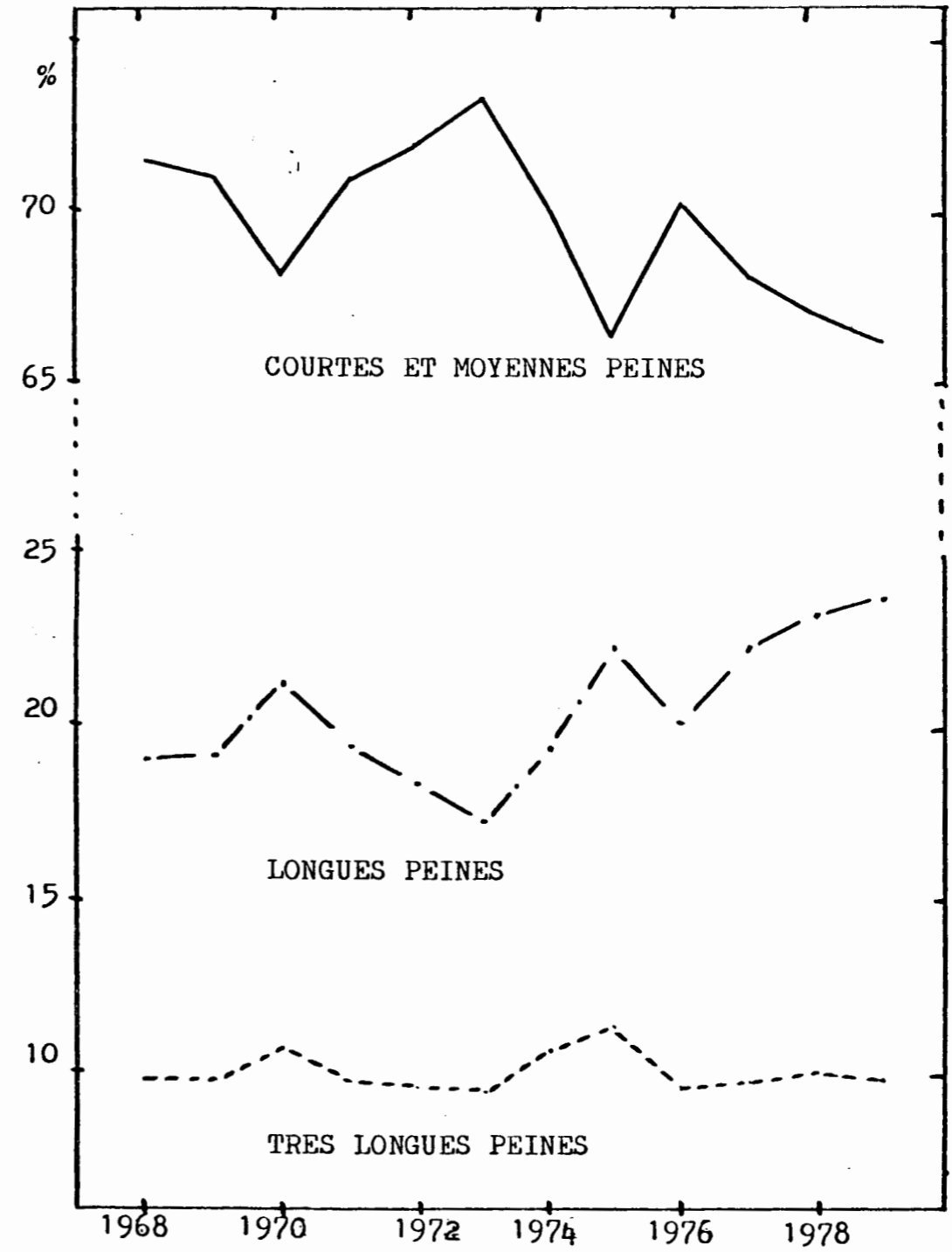


Figure 13. - Répartition des condamnés hommes (%) selon la longueur de la peine (au 1er janvier)

Tableau 2.3.2. Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la peine (au 1er janvier):
COURTES ET MOYENNES PEINES

Année	Moins de 3 mois		3 à 6 mois		6 mois à 1 an		1 à 3 ans		Ensemble	
	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%
1968	1 300	9,7	3 143	23,6	3 498	26,2	5 399	40,5	13 340	100
1969	1 479	10,9	3 060	22,5	3 441	25,3	5 603	41,3	13 583	100
1970	459	4,0	2 439	21,4	3 155	27,7	5 326	46,8	11 379	100
1971	992	7,9	2 981	23,7	3 393	27,0	5 223	41,5	12 589	100
1972	1 428	11,0	2 892	22,3	3 606	27,8	5 050	38,9	12 976	100
1973	1 504	11,9	2 837	22,5	3 295	26,1	4 981	39,5	12 617	100
1974	1 458	14,4	2 183	21,6	2 537	25,1	3 914	38,8	10 092	100
1975	720	8,6	2 123	25,4	1 970	23,6	3 534	42,3	8 347	100
1976	1 116	9,9	2 465	22,0	3 118	27,8	4 524	40,3	11 223	100
1977	1 052	9,3	2 107	18,7	3 015	26,8	5 087	45,2	11 261	100
1978	1 343	11,5	2 446	20,9	2 846	24,3	5 064	43,3	11 699	100
1979	1 511	12,5	2 316	19,2	2 998	24,9	5 235	43,3	12 060	100

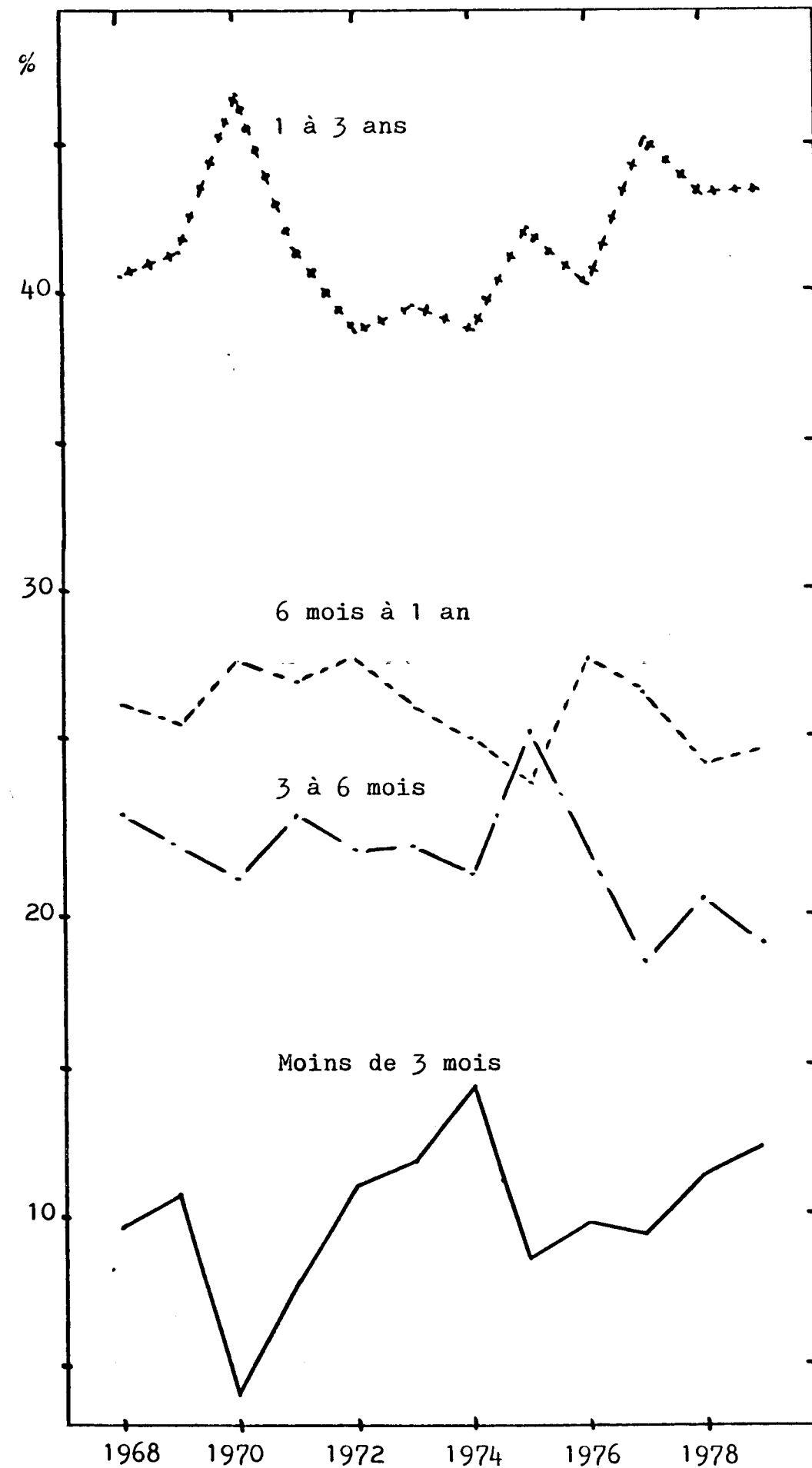


Figure 14. - Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la peine (au 1er janvier) : COURTES ET MOYENNES PEINES

Tableau 2.3.3. Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la peine (au 1er janvier) : LONGUES PEINES

Année	3 à 5 ans		Plus de 5 ans d'emprison-		5 à 10 ans de R.C.		Ensemble	
	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%
1968	1 460	41,6	102	2,9	1 948	55,5	3 510	100
1969	1 640	44,6	126	3,4	1 908	51,9	3 674	100
1970	1 610	44,9	131	3,7	1 843	51,4	3 584	100
1971	1 493	43,4	147	4,3	1 800	52,3	3 440	100
1972	1 394	42,2	144	4,4	1 768	53,5	3 306	100
1973	1 278	42,8	183	6,1	1 523	51,0	2 984	100
1974	1 151	41,3	235	8,4	1 400	50,2	2 786	100
1975	1 134	40,4	239	8,5	1 437	51,1	2 810	100
1976	1 252	39,0	311	9,7	1 642	51,2	3 205	100
1977	1 458	39,4	412	11,1	1 827	49,4	3 697	100
1978	1 582	39,2	462	11,4	1 993	49,4	4 037	100
1979	1 602	37,0	547	12,6	2 176	50,3	4 325	100

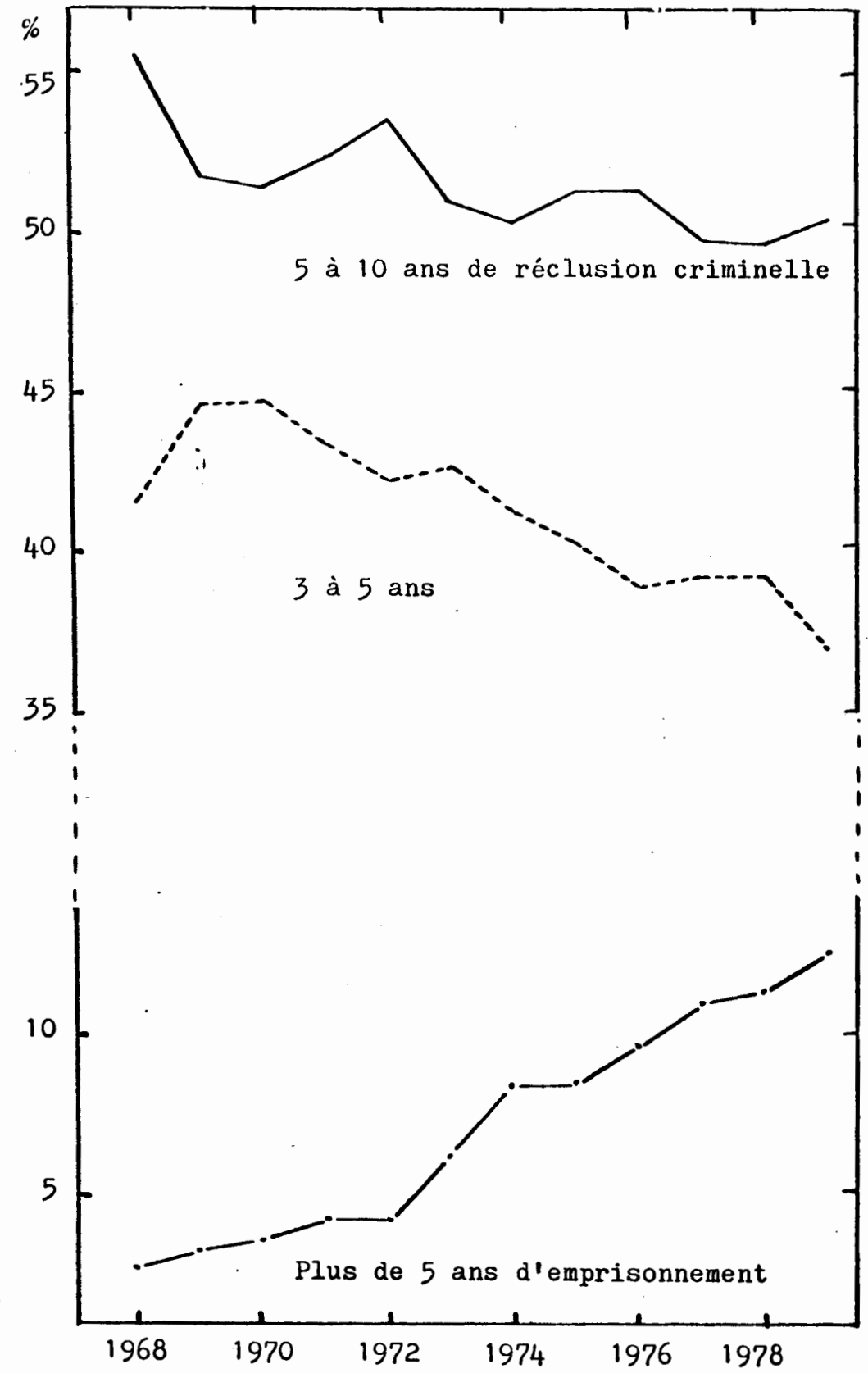


Figure 15. - Répartition des condamnés hommes (%) selon la longueur de la peine (au 1er janvier) : LONGUES PEINES

Tableau 2.3.4. Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la peine (au 1er janvier) : TRES LONGUES PEINES

Année	10 - 20 ans		R.C.P.		Ensemble	
	Eff-	%	Eff-	%	Eff-	%
1968	1 538	85,3	264	14,7	1 802	100
1969	1 584	85,8	262	14,2	1 846	100
1970	1 528	85,7	255	14,3	1 783	100
1971	1 493	85,7	250	14,3	1 743	100
1972	1 500	86,4	237	13,6	1 737	100
1973	1 400	86,5	217	13,4	1 617	100
1974	1 311	87,1	195	12,9	1 506	100
1975	1 238	87,3	180	12,7	1 418	100
1976	1 352	87,3	196	12,7	1 548	100
1977	1 396	86,4	220	13,6	1 616	100
1978	1 490	85,1	260	14,9	1 750	100
1979	1 506	83,4	299	16,6	1 805	100

2.4. REPARTITION DES CONDAMNES HOMMES SELON LE MOTIF D'INFRACTION

Dans ce paragraphe, nous considérons l'ensemble des condamnés hommes (1). Le tableau 2.4.1. donne la répartition en effectif selon les principaux motifs d'infraction. L'évolution de la répartition en pourcentage donnée dans le tableau 2.4.2. peut être observée sur la figure 16.

La hiérarchie des motifs d'infraction en fonction de leurs fréquences varie très peu entre 1968 et 1979. On constate seulement que le pourcentage des condamnés pour viol est devenu inférieur à celui des condamnés pour escroquerie-abus de confiance à partir de 1972 et inférieur à celui des condamnés pour coups et blessures volontaires à partir de 1973.

Les proportions de condamnés pour proxénétisme et pour coups et **homicides involontaires** ne connaissent pas de variations importantes malgré une certaine tendance à la hausse depuis 1971 pour le premier motif et 1972 pour le second. Cet accroissement apparaît aussi au niveau des effectifs depuis 1975 dans les deux cas.

Les proportions des condamnés pour coups et blessures volontaires et pour escroquerie et abus de confiance connaissent une évolution voisine : fluctuations avec tendance à la hausse depuis 1972. Les effectifs correspondant à ces deux motifs varient de façon irrégulière avant 1975 et croissent ensuite (à l'exception de l'année 1978 pour le second motif).

Jusqu'en janvier 1976, on observe une nette diminution des condamnés pour viol aussi bien au niveau des effectifs que des proportions. Cette catégorie représentait 7,5 % de condamnés au 1er janvier 1970 pour atteindre son niveau le plus bas (3,9 %) en 1976. A partir de cette date la tendance est inversée et on retrouve en janvier 1979 une situation analogue (en effectif et en pourcentage) à celle de janvier 1973.

(1) y compris les condamnés à un emprisonnement de police, les condamnés à une peine de détention criminelle et les détenus soumis à la tutelle pénale, exclus de l'étude du paragraphe 2.3..

En ce qui concerne la proportion des condamnés pour crime de sang, on observe une tendance générale à la hausse malgré quelques fluctuations entre 1972 et 1976.

Les variations les plus marquées concernent le vol qualifié et le vol simple : la proportion des condamnés pour vol qualifié décroît légèrement jusqu'en janvier 1973 pour connaître ensuite une hausse régulière qui apparaît aussi au niveau des effectifs à partir de 1975. La proportion correspondant au vol simple varie peu jusqu'en 1976 pour connaître ensuite une décroissance importante pratiquement linéaire. Au 1.1.1976 ce motif représentait plus de 50 % de la population des condamnés. Trois ans plus tard cette proportion n'est plus que 40,1 %.

Pour ce qui est des trois dernières années, on observe donc une augmentation régulière du nombre des détenus correspondant aux motifs d'infraction retenus à l'exception du vol simple.

Tableau 2.4.1. Répartition des condamnés hommes selon le motif de l'infraction (au 1er janvier)

Année	Crimes de sang	Coups et blessures volontaires	Coups et homicide involontaire	Viol	Proxénétisme	Vol qualifié	Vol	Escroquerie Abus de confiance	Autres	Ensemble
1968	1 295	1 043	198	1 234	593	1 764	9 459	1 110	3 141	19 837
1969	1 372	821	341	1 387	421	1 663	9 459	1 310	3 332	20 106
1970	1 317	718	180	1 307	333	1 447	8 743	952	2 474	17 471
1971	1 353	858	213	1 149	328	1 352	8 907	1 072	2 661	17 893
1972	1 383	775	252	1 123	353	1 374	9 099	973	2 796	18 128
1973	1 257	834	246	928	326	1 292	8 695	1 035	2 728	17 341
1974	1 247	772	160	692	268	1 249	7 225	798	1 845	14 256
1975	1 129	666	130	629	229	1 193	6 252	625	1 875	12 728
1976	1 213	889	174	625	365	1 466	8 167	935	2 242	16 076
1977	1 252	976	216	739	324	1 637	7 933	1 119	2 551	16 747
1978	1 400	1 078	249	785	399	1 785	7 734	1 529	2 684	17 643
1979	1 520	1 235	323	939	466	2 138	7 357	1 343	3 031	18 352

Tableau 2.4.2. Répartition des condamnés hommes (%) selon le motif de l'infraction (au 1er janvier)

Année	Crimes de sang	Coups et blessures volontaires	Coups et homicide involontaire	Viol	Proxénétisme	Vol qualifié	Vol	Escroquerie Abus de confiance	Autres	Ensemble
1968	6,5	5,3	1,0	6,2	3,0	8,9	47,7	5,6	15,8	100
1969	6,8	4,1	1,7	6,9	2,1	8,3	47,0	6,5	16,6	100
1970	7,5	4,1	1,0	7,5	1,9	8,3	50,0	5,4	14,2	100
1971	7,6	4,8	1,2	6,4	1,8	7,6	49,8	6,0	14,9	100
1972	7,6	4,3	1,4	6,2	1,9	7,6	50,2	5,4	15,4	100
1973	7,2	4,8	1,4	5,4	1,9	7,5	50,1	6,0	15,8	100
1974	8,7	5,4	1,1	4,9	1,9	8,8	50,7	5,6	12,9	100
1975	8,9	5,2	1,0	4,9	1,8	9,4	49,1	4,9	14,7	100
1976	7,5	5,5	1,1	3,9	2,3	9,1	50,8	5,8	13,9	100
1977	7,5	5,8	1,3	4,4	1,9	9,8	47,4	6,7	15,2	100
1978	7,9	6,1	1,4	4,4	2,3	10,1	43,8	8,7	15,2	100
1979	8,3	6,7	1,8	5,1	2,5	11,6	40,1	7,3	16,5	100

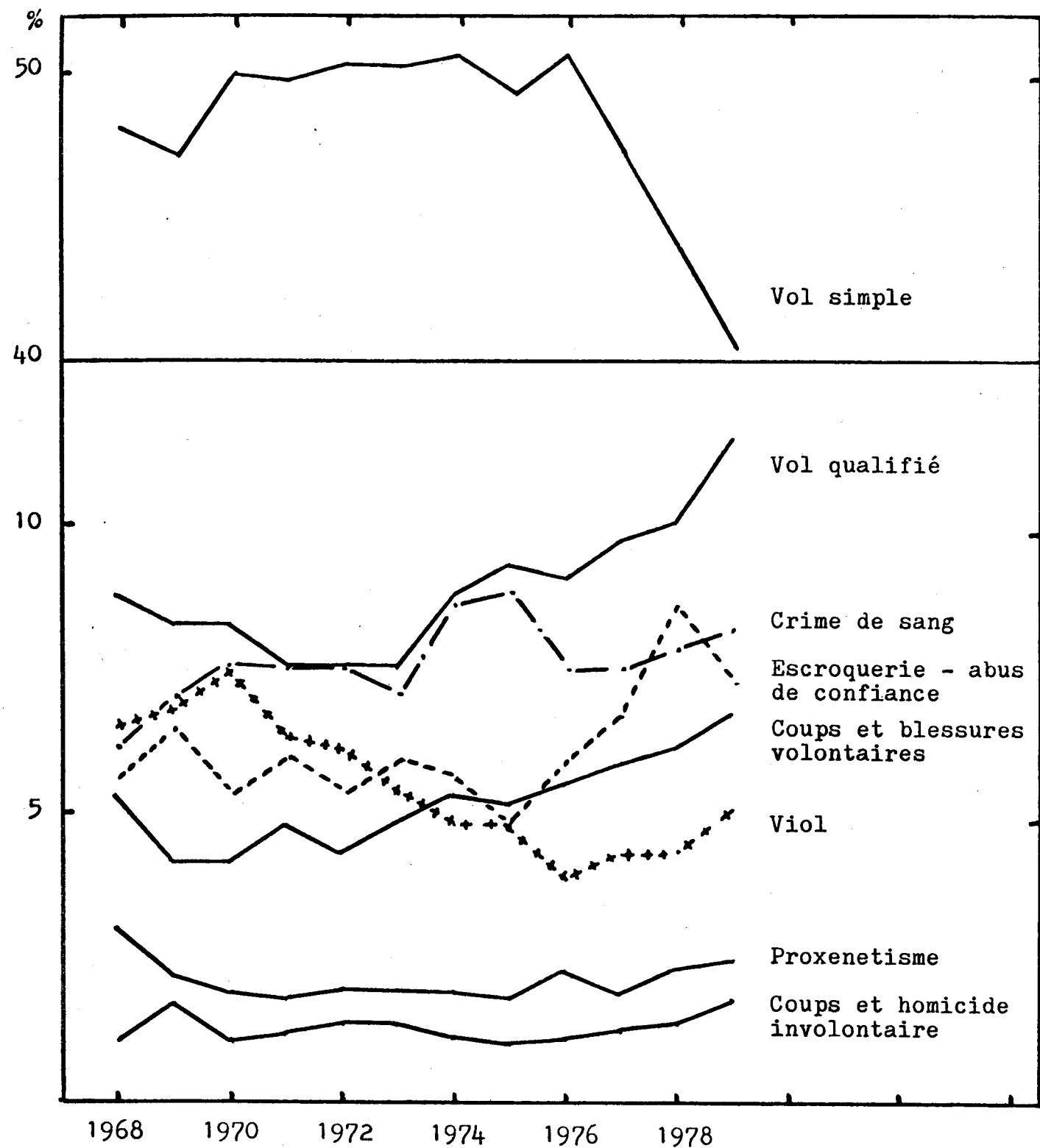


Figure 16. Répartition des condamnés hommes (%) selon le motif d'infraction (au 1er janvier)

2.5. STRUCTURE D'AGE DES CONDAMNES HOMMES

1. Pour l'étude de la structure d'âge des condamnés, nous avons pris comme population de référence les condamnés à une peine d'emprisonnement (à l'exception des condamnés à un emprisonnement de police) et les condamnés à une peine de réclusion criminelle. La première date retenue est le 1.7.1968, date à laquelle les classes d'âge des fiches statistiques trimestrielles ont été modifiées (1). L'évolution est étudiée sur des intervalles de trois ans, à l'exception du dernier intervalle. A la lecture du tableau 2.5.1., on peut distinguer deux phases .

De juillet 1968 à janvier 1967, l'ensemble de la population considérée connaît un certain rajeunissement. L'âge moyen (2) décroît de 2,1 ans pendant cette période passant de 31,9 ans à 29,8 ans. Cela est dû essentiellement à une augmentation régulière de la proportion des 21-25 ans (1.7.1968 : 19,2 % - 1.1.1977 : 25,5 %) et, dans une moindre mesure, des 25-30 ans. En juillet 1968, les condamnés dont l'âge est compris entre 21 et 30 ans représentaient 40 % de l'ensemble des détenus de cette catégorie. Cette proportion dépasse 50 % en janvier 1977. On observe simultanément une diminution régulière de l'importance relative de chacun des groupes 30-40 ans, 40-50 ans et 50 ans et plus.

Pour mesurer la dispersion des âges autour de la moyenne, on a calculé, comme pour toute série statistique, l'écart-type de la distribution (plus l'écart-type est grand, plus la dispersion des âges est importante). Ainsi, peut-on mettre en évidence l'existence d'un resserrement constant des âges autour de la moyenne pendant cette première phase.

Au cours des deux dernières années, on a pu assister à une évolution en tous points inversée qui mène à une structure d'âge très proche de celle observée au 1er janvier 1974. Les remarques précédentes apparaissent clairement sur la figure 17 où l'on a représenté la pyramide des âges aux différentes dates considérées. La pyramide connaît une déformation continue de 1968 à 1977. Celles de 1974 et de 1979 sont pratiquement superposables.

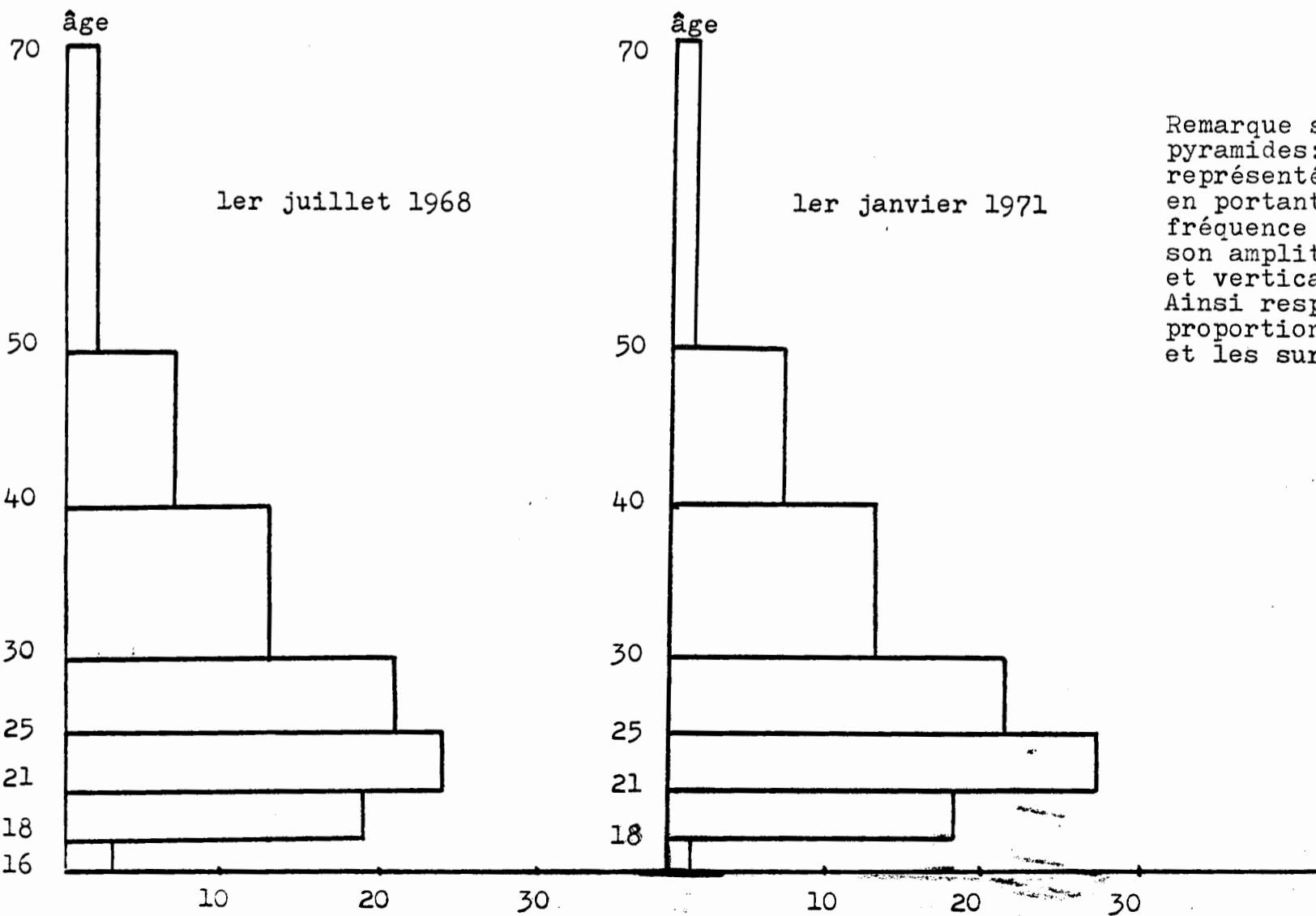
(1) classe 30-50 décomposée en 30-40 et 40-50

(2) le calcul de l'âge moyen a été fait à partir de la distribution des âges en prenant 17 ans comme âge moyen de la classe "moins de 18 ans", 55 ans pour les "50 ans et plus" et le centre de classe pour les autres tranches.

Tableau 2.5.1. Structure d'âge des condamnés hommes : 1968 - 1979

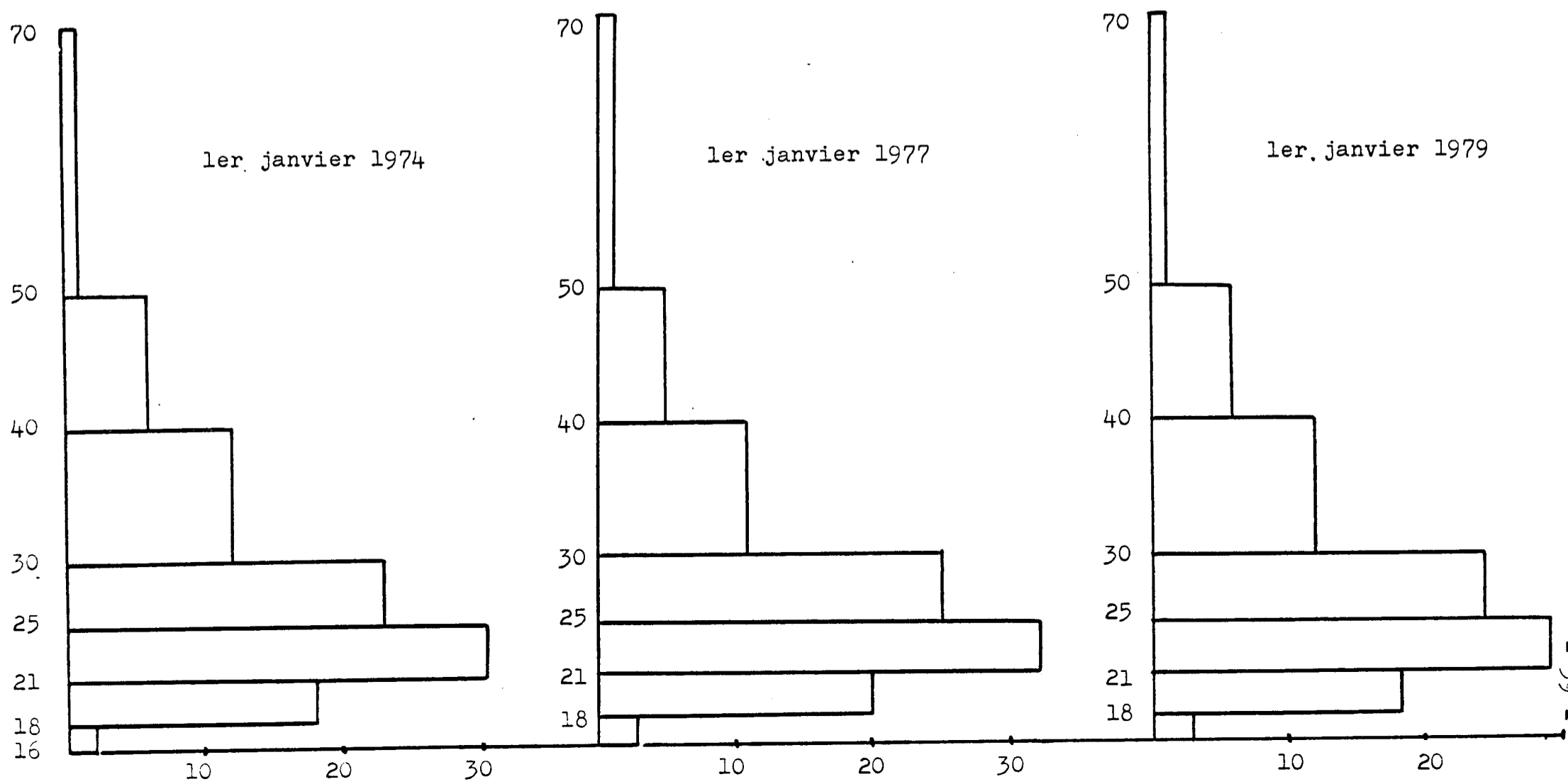
Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	230	1,2	119	0,7	129	0,9	196	1,2	196	1,1
18 - 21	2255	11,7	1932	10,9	1582	11,0	1974	11,9	1940	10,7
21 - 25	3708	19,2	3915	22,0	3505	24,4	4230	25,5	4271	23,5
25 - 30	4018	20,8	3674	20,7	3276	22,8	4165	25,1	4440	24,4
30 - 40	5079	26,3	4593	25,8	3457	24,0	3664	22,1	4373	24,0
40 - 50	2724	14,1	2475	13,9	1729	12,0	1702	10,3	2133	11,7
50 et +	1313	6,8	1064	6,0	706	4,9	643	3,9	837	4,6
Ensemble	19327	100,0	17772	100,0	14384	100,0	16574	100,0	18190	100,0
Age moyen	31,9		31,6		30,7		29,8		30,6	
Ecart-type	10,1		9,8		9,4		9,1		9,3	

Figure 17.a. Structure d'âge des condamnés hommes: 1968 - 1971



Remarque sur la construction des pyramides: chaque classe d'âge est représentée par un rectangle construit en portant horizontalement la fréquence correspondante divisée par son amplitude (et multipliée par 5) et verticalement l'amplitude. Ainsi respecte-t-on le principe de proportionnalité entre les fréquences et les surfaces.

Figure 17.b. Structure d'âge des condamnés hommes : 1974 - 1979



2. Structure d'âge selon la longueur de la peine

L'analyse se fera au niveau des trois grandes catégories suivantes : courtes et moyennes peines (moins de trois ans), longues peines (trois à dix ans) et très longues peines (plus de dix ans) (1). Les résultats du calcul de l'âge moyen selon la longueur de la peine ont été regroupés dans le tableau 2.5.2. La structure d'âge des trois grands groupes est présentée dans les tableaux 2.5.3. (courtes et moyennes peines) 2.5.4. (longues peines) et 2.5.5 (très longues peines).

Le rajeunissement observé pour l'ensemble des condamnés entre 1968 et 1977 se retrouve au niveau des trois groupes ; il est particulièrement marqué pour les condamnés à de longues peines dont l'âge moyen diminue alors de 3,1 ans passant de 54,5 ans à 52,0 ans. Ce sont les condamnés à de courtes ou moyennes peines qui connaissent sur ce plan l'évolution la moins sensible (écart de 1,8 ans). La tendance est inversée au cours des deux années suivantes pour les groupes des "courtes et moyennes peines" et des "longues peines". Aussi constate-t-on en 1979 un net resserement par rapport à 1968 des âges moyens des trois groupes autour de l'âge moyen de l'ensemble de la population de référence. La comparaison des figures 18a et 18b permet d'observer qu'entre 1968 et 1979 les pyramides correspondant aux longues peines et aux très longues peines perdent de leur particularité par rapport à la pyramide de la population de l'ensemble des condamnés.

courtes et moyennes peines :

Cette catégorie, très nettement prépondérante dans l'ensemble des condamnés (plus de 66 % tout au long de la période d'analyse) suit de très près l'évolution générale précédemment présentée. Cela reste vrai au niveau de chacun des sous-groupes.

(1) on pourra trouver dans l'annexe III une série de tableaux donnant la structure par âge selon la longueur de la peine à partir d'une subdivision plus détaillée de la population des condamnés.

Longues peines :

Le rajeunissement de cette population a essentiellement lieu de 1971 à 1977, la proportion des moins de trente ans passant alors de 42,4 % à plus de 57,7 %. Il touche particulièrement les condamnés à une peine de cinq à dix ans de réclusion criminelle (la proportion des moins de trente ans variant de 37 % à plus de 54 %).

Très longues peines :

La catégorie des condamnés à une peine de dix à vingt ans subit un rajeunissement continu sur toute la période d'étude contrairement aux autres groupes. Les condamnés de plus de quarante ans qui formaient plus de 43 % de ce groupe en juillet 1968 représentent seulement 29 % de cette catégorie en janvier 1979.

Tableau 2.5.2. Age moyen des condamnés hommes selon la longueur de la peine

Durée de la peine		1.7.1968	1.1.1971	1.1.1974	1.1.1977	1.1.1979
Courtes et moyennes peines	Moins de 3 mois	33,3	31,8	31,1	29,6	30,1
	3 mois à 6 mois	30,8	30,6	29,5	28,2	29,5
	6 mois à 1 an	29,2	28,9	28,6	28,4	29,1
	1 an à 3 ans	29,7	29,8	28,6	28,2	29,0
	Ensemble	30,2	29,9	29,2	28,4	29,3
Longues peines	3 ans à 5 ans	33,7	33,0	32,4	29,9	30,7
	Plus de 5 ans (emp)	34,2	34,2	34,1	32,7	33,4
	5 à 10 ans de R.C.	35,2	35,6	32,8	32,3	32,7
	Ensemble	34,5	34,4	32,7	31,4	32,0
Très longues peines	10 à 20 ans	39,2	38,6	37,2	36,1	36,0
	R.C. à perpétuité	37,0	35,8	34,4	36,0	36,6
	Ensemble	38,9	38,2	36,8	36,1	36,1
Ensemble		31,9	31,6	30,7	29,8	30,6

Tableau 2.5.3. Structure d'âge des condamnés hommes : COURTES ET MOYENNES PEINES

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	228	1,7	116	0,9	122	1,2	188	1,7	185	1,5
18 - 21	2 118	15,4	1 850	14,7	1 487	14,7	1 767	15,7	1 734	14,4
21 - 25	3 062	22,2	3 244	25,8	2 808	27,8	3 202	28,4	3 104	25,7
25 - 30	2 895	21,0	2 595	20,6	2 239	22,2	2 746	24,4	2 893	24,0
30 - 40	3 167	23,0	2 826	22,4	2 069	20,5	2 158	19,2	2 557	21,2
40 - 50	1 613	11,7	1 415	11,2	1 022	10,1	890	7,9	1 173	9,7
50 et +	687	5,0	543	4,3	345	3,4	310	2,8	414	3,4
Ensemble	13 770	100	12 589	100	10 092	100	11 261	100	12 060	100
Age moyen	30,2		29,9		29,2		28,4		29,3	
Ecart-type	9,9		9,4		9,0		8,5		8,8	

Tableau 2.5.4. Structure d'âge des condamnés hommes : LONGUES PEINES

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	1	-	3	-	7	0,3	8	0,2	11	0,2
18 - 21	127	3,4	73	2,1	89	3,2	189	5,1	193	4,5
21 - 25	550	14,6	574	16,7	573	20,6	900	24,3	1 029	23,8
25 - 30	873	23,2	811	23,6	758	27,2	1 038	28,1	1 104	25,5
30 - 40	1 207	32,1	1 060	30,8	783	28,1	908	24,6	1 136	26,3
40 - 50	652	17,4	624	18,1	370	13,3	475	12,9	608	14,1
50 et +	345	9,2	295	8,6	206	7,4	179	4,8	244	5,6
Ensemble	3 755	100	3 440	100	2 786	100	3 697	100	4 325	100
Age moyen	34,5		34,4		32,7		31,4		32,0	
Ecart-type	10,0		9,8		9,8		9,1		9,5	

Tableau 2.5.5. Structure d'âge des condamnés hommes : TRES LONGUES PEINES

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - 21	10	0,6	9	0,5	6	0,4	18	1,1	13	0,7
21 - 25	96	5,3	97	5,6	124	8,2	128	7,9	138	7,6
25 - 30	250	13,9	268	15,4	279	18,5	381	23,6	443	24,5
30 - 40	705	39,1	707	40,6	605	40,2	598	37,0	680	37,7
40 - 50	459	25,5	436	25,0	337	22,4	337	20,9	352	19,5
50 et +	281	15,6	226	13,0	155	10,3	154	9,5	179	9,9
Ensemble	1 802	100	1 743	100	1 506	100	1 616	100	1 805	100
Age moyen	38,9		38,2		36,8		36,1		36,1	
Ecart-type	9,5		9,3		9,4		9,2		9,0	

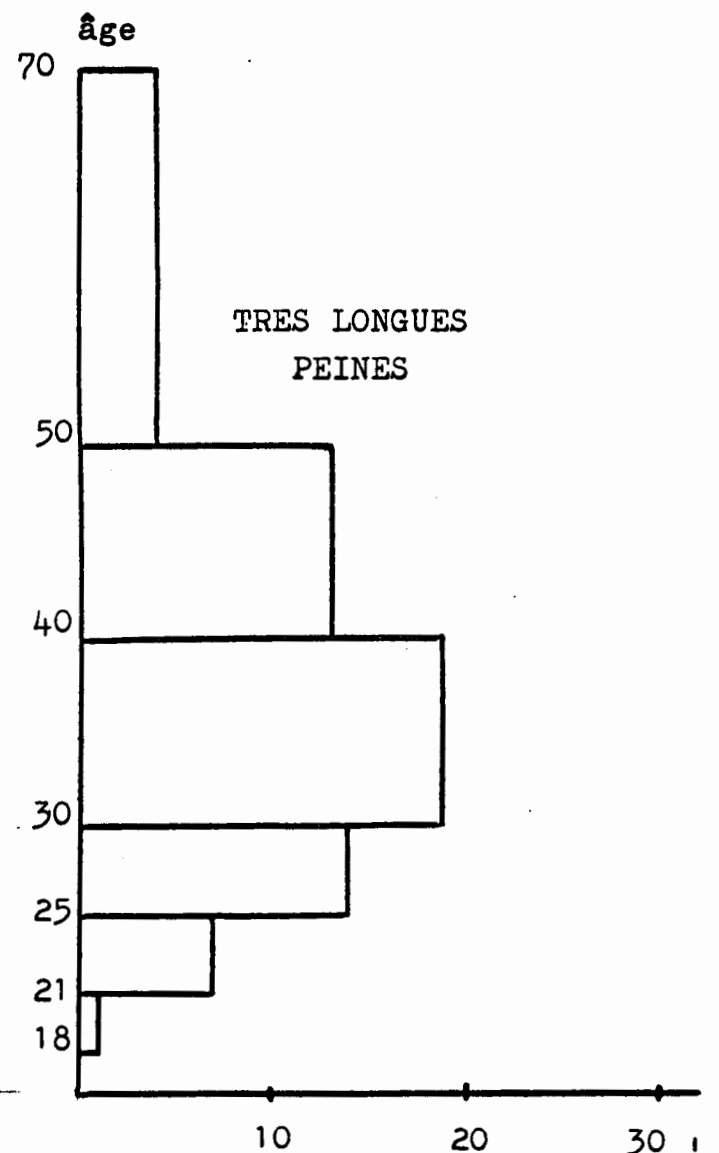
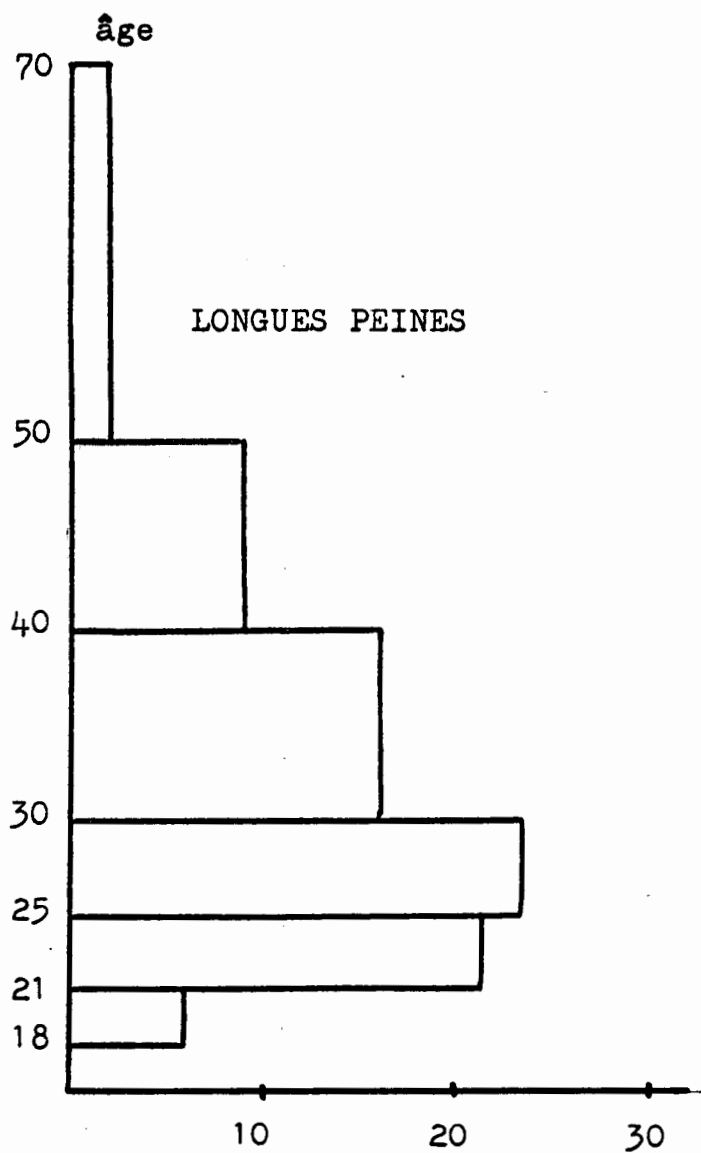
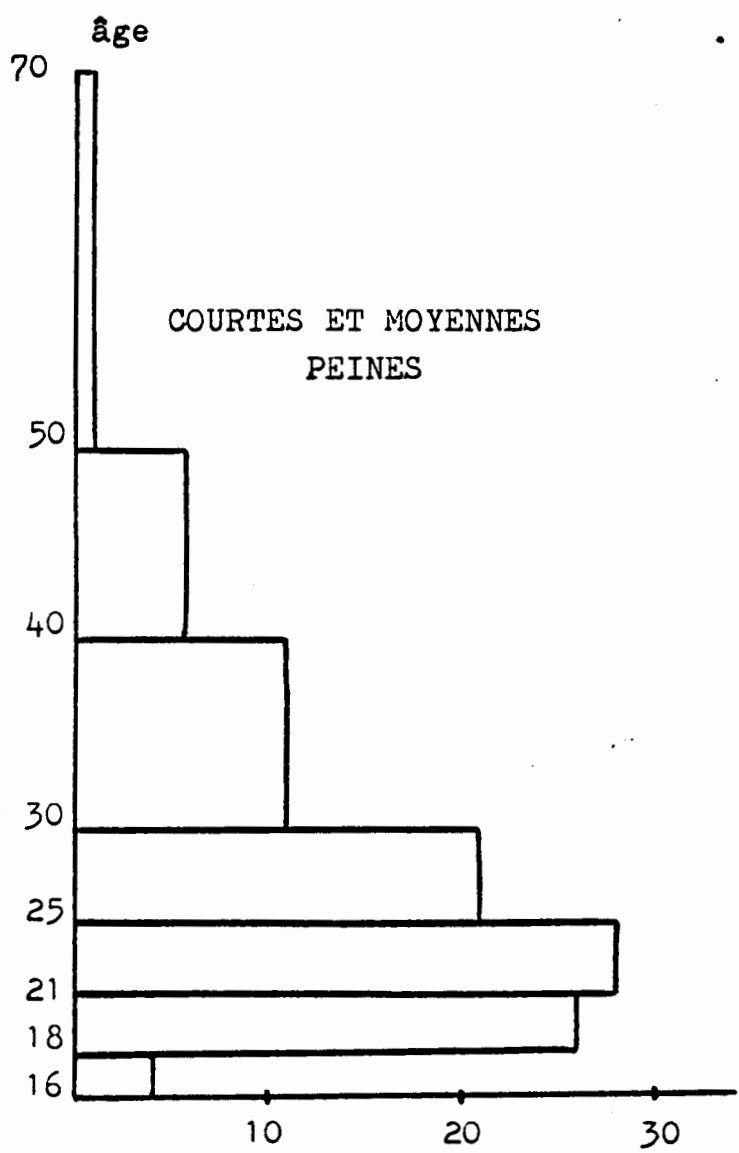


Figure 18.a Structure d'âge des condamnés hommes selon la longueur de la peine au 1er janvier 1968.

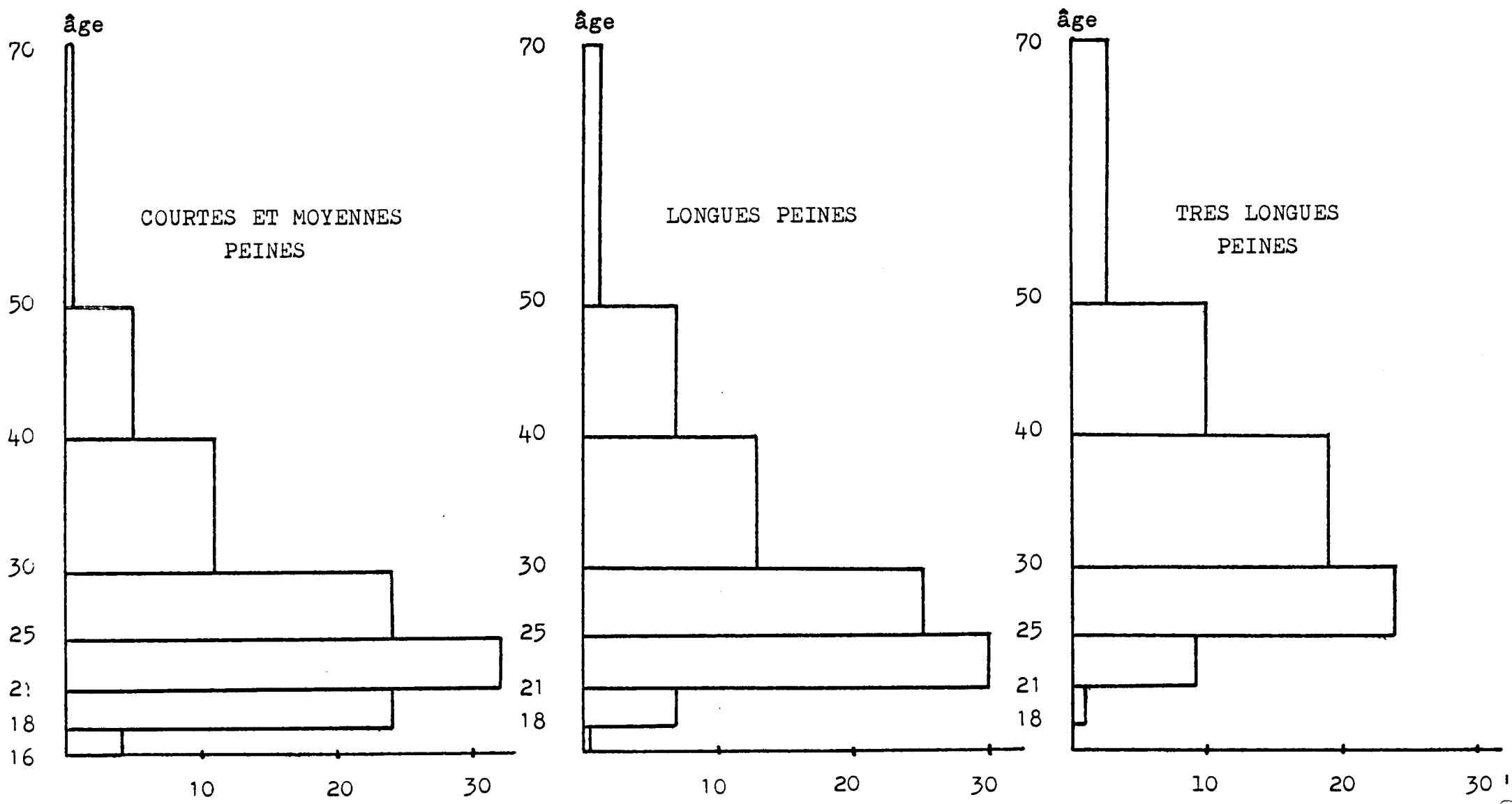


Figure 18.b. Structure d'âge des condamnés hommes selon la longueur de la peine au 1er janvier 1979

Nous allons conclure cette étude par quelques remarques concernant l'évolution actuelle de la population pénale métropolitaine, en prenant comme période de référence les trois dernières années (1.1.1976 - 1.1.1979).

Le taux d'accroissement annuel moyen est de 4,2 %. Il est plus élevé pour les condamnés que pour les prévenus (4,6 % contre 3,4 %). La population féminine connaît une augmentation selon un rythme beaucoup plus rapide (10,4 % pour les prévenus et 11,0 % pour les condamnés). Par ailleurs, l'effectif des détenus français croît davantage que celui des étrangers (4,3% contre 3,4%).

A partir de l'étude menée sur la population masculine, on peut constater que pendant les trois dernières années l'accroissement de la population pénale a lieu essentiellement au cours du premier trimestre, le taux d'entrée ayant alors la valeur la plus élevée pour l'année. On observe par ailleurs une diminution de l'effectif au cours du quatrième trimestre, le taux de sortie étant maximum.

Depuis 1976, on constate peu de changements au niveau de la répartition des prévenus selon la catégorie pénale. Au sein de la population des condamnés, la **proportion** des courtes et moyennes peines décroît au bénéfice des longues peines. En ce qui concerne la répartition des condamnés selon le motif d'infraction, le phénomène le plus marquant est la diminution régulière du nombre des détenus ayant été condamnés pour vol. Enfin, on assiste à un certain vieillissement de la population des détenus condamnés à des courtes et moyennes peines ou à de longues peines.

L'augmentation continue de la population pénale, observée depuis quelques années, **touche de façon inégale** les différentes catégories de détenus et s'accompagne ainsi de changements de structure bien marqués.

Nous allons conclure cette étude par quelques remarques concernant l'évolution actuelle de la population pénale métropolitaine, en prenant comme période de référence les trois dernières années (1.1.1976 - 1.1.1979).

Le taux d'accroissement annuel moyen est de 4,2%. Il est plus élevé pour les condamnés que pour les prévenus (4,6% contre 3,4%). La population féminine connaît une augmentation selon un rythme beaucoup plus rapide (10,4% pour les prévenues et 11,0% pour les condamnées). Par ailleurs, l'effectif des détenus français croît davantage que celui des étrangers (4,3% contre 3,4%).

A partir de l'étude menée sur la population masculine, on peut constater que pendant les trois dernières années l'accroissement de la population pénale a lieu essentiellement au cours du premier trimestre, le taux d'entrée étant alors la valeur la plus élevée pour l'année. On observe par ailleurs une diminution de l'effectif au cours du quatrième trimestre, le taux de sortie étant maximum.

Depuis 1976, on constate peu de changements au niveau de la répartition des prévenus selon la catégorie pénale. Au sein de la population des condamnés, la proportion des courtes et moyennes peines décroît au bénéfice des longues peines. En ce qui concerne la répartition des condamnés selon le motif d'infraction, le phénomène le plus marquant est la diminution régulière du nombre des détenus ayant été condamnés pour vol. Enfin, on assiste à un certain vieillissement de la population des détenus condamnés à des courtes et moyennes peines ou à de longues peines.

L'augmentation continue de la population pénale, observée depuis quelques années, touche de façon inégale les différentes catégories de détenus et s'accompagne ainsi de changements de structure bien marqués.

ANNEXE 1. Fiche statistique pénitentiaire n° 1000
des détenus en janvier 1974, hommes.

ANNEXES

ANNEXE I. Fiche statistique trimestrielle nationale
1er janvier 1979, hommes.

RECENSEMENT ET MOUVEMENTS		DÉTENUS PRÉSENTS AU 1 ^{er} JANVIER 1979										Nombre de places : commun : 5685 cellule : 21.319																					
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		ÉTABLISSEMENT : FICHE NATIONALE										Nombre de présents : commun : 5685 cellule : 26.649																					
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE - ÉTUDES ET PROGRAMMES		RÉGION : - HOMMES -										Places disponibles : commun : cellule :																					
												Surpopulation : commun : cellule :																					
RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PÉNALES		PRÉVENUS					CONDAMNÉS										TOTAL																
		instruction non terminée		instruction terminée		emprisonnement										réclusion criminelle			détention criminelle			TUTELLE PÉNALE		TOTAL									
AGE		- de 8 m		+ de 8 m		- 3 m		3 m + 11		6 m + 11		1 m + 11		3 m + 11		+ de 5 ans		5/10	10/20		perpétuité	5/10	10/20		perpétuité	TUTELLE PÉNALE	TOTAL						
- de 16 a		18		1	2		4	4	3	5																		37					
16 - 18		385	26	53	3	20	30	47	26	66				9	2													665					
18 - 21		1498	137	403	76	271	12	3	192	357	471	714	111	25	57	11	2											4340					
21 - 25		1958	344	521	93	464	60	3	348	543	775	1438	456	109	464	118	20											7714					
25 - 30		1735	306	470	83	431	111		375	545	721	1252	373	130	601	371	72	2										7584					
30 - 40		1459	314	425	71	359	105	2	314	487	621	1135	402	139	595	565	115											7146					
40 - 50		651	135	202	27	159	72	3	176	228	282	487	176	99	333	300	52											3454					
50 - 60		203	39	61	13	56	25		63	85	79	105	60	28	85	116	33					3						1082					
+ de 60		59	16	17	3	24	7		9	20	20	33	15	15	41	25	5											312					
TOTAUX		7966	1317	2153	369	1784	392	11	1511	2316	2998	5235	1602	547	2176	1506	299	2			3				147		32334						
RÉPARTITION DES CONDAMNÉS PAR NATURE DES INFRACTIONS																						TOTAL											
AGE		MEURTRE ASSURMAT.	PARABICIDE	INFANTICIDE	EMPOISONNEMENT	COUPS A ENFANTS	COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	AVORTEMENT	ORDINAIRE	CIRCULATION ROUTINIÈRE	HOMICIDE ET BLESSURES VOLONTAIRES	VIOL ATTENTAT	VIOL MIEUX JUIR MINEUR	VIOL ATTENTAT	VIOL MIEUX JUIR ADULTE	OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR	PROFANATION	VOL QUALIFIÉ	VOL	RECOUVREUR	ARMS DE COMMERCE	RECEL	INFRACTION A LA REGULATION SUR CHOCUS	INFRACTION VOLONTAIRE	FAUX ET USAGES	VAGABONDAGE	MÉNÉCIOTE	INFRACTION A LA REGULATION INTERIEURE DE LEVAT	ATTENTAT SURTE	ATTENTAT SURTE	INFRACTIONS DIVERSES	TOTAL	
- de 16 a										1							1	13														1	16
16 - 18											6	5						11	121	7	1	4									5	180	
18 - 21											8	10	33	41	10	13	11	1133	27	64	26	5	14	1	3				187	89	1942		
21 - 25											35	49	82	119	34	77	524	2089	123	112	76	27	40	9	22	2			129	233	4273		
25 - 30											36	42	106	89	34	128	590	1807	163	150	134	39	60	10	50	1	2			18	328	4448	
30 - 40											42	28	123	94	53	171	591	1413	254	130	122	34	62	26	28				21	359	4415		
40 - 50											22	27	127	45	36	68	238	584	138	67	62	20	34	32	10				4	206	2201		
50 - 60											4	15	42	12	16	7	44	172	65	21	26	2	9	11	3				3	79	692		
+ de 60											3	1	8	6	3	2	28	25	15	6	5	2	5	8	2						17	185	
TOTAUX		1507	12	1	139	1235	151	172	528	411	186	466	2138	7357	792	551	455	129	227	97	118	3	5	361	311					18352			

MOUVEMENTS AU COURS DU 4 ^e TRIMESTRE 1938 ET RECENSEMENT DES PRÉSENTS (suite)											
ENTRÉES			SORTIES			REDUCTION DE PEINES	NATIONALITÉS				
CATÉGORIE	ÉTAT DE LIBERTÉ	AUTRES ÉTATS	MOTIF	NOMBRE							
Prévenus (selon l'objet de l'information)	11419	2130	Mise en liberté	4948	Nombre de détenus	Français	26605	Roumanie	7		
Flagrant délit	2607	14	Non-lieu	270	beneficiant d'une réduction	Algérie	2133	tous pays Océanie	6		
Détenu	749	26	Condamnation avec sursis	458	10 049	Maroc	713	Argentine	6		
Condamné simple police	36	1	Peine couverte	674	Nombre de détenus ayant fait l'objet d'un retrait	Tunisie	396	Luxembourg	5		
Condamné prison	3323	276	Acquittement, relâche	198		ex-AEF ay. appart.	377	Tchécoslovaquie	5		
1-6 m	1042	678	Fin de peine	12022		Italie	335	Laos	5		
6 m-1 a	349	829	Grâce	4		Portugal	928	R.D.A.	4		
1 a-1 a 1/2	139	1784	Amnistie	5		Espagne	238	U.R.S.S.	4		
1 a 1/2-2 a	18	532	Libération conditionnelle			Yougoslavie	226	Brésil	4		
2 a + de 2 a	2	144	Ordonnance J.A.P.	1208		R.F.A.	139	Vietnam Sud	4		
Condamné récidive criminelle 1-10 a		494	Arrêt ministériel	188		autres Amérique	100	Mal définie	4		
" 10-20 a	1	359	Transfèrement	7750		Belgique	93	Albanie	4		
" perpét.		117	Evadés	67		Hongrie	52	autres européens	3		
Condamné récidive criminelle 1-10 a		12	Diets	17		Turquie	52	Japon	3		
" 10-20 a		9	Fuges	55		Liban	49	Suède	3		
" perpét.		4	Susp. peine	33		ex AEF n'ayant pas appart. ex-union F	49	Norvège	2		
Tutelle pénale	1	33	TOTAL	27897		autres Asie	46	Irlande	1		
Libérés conditionnels réincarcérés	9	2	TRAVAIL PÉNAL			Grande Bretagne	39	Monaco	1		
Probationnaires réincarcérés	23	15	Incaptes	3785		Suisse	37	Finlande	1		
Repris après évasion ou fugue	10	6	Non astreints	5335		Pologne	32				
Réintégration	4		Inoccupés	7217		Israël	26				
TOTAUX	19774	7465	Mgic	2079		U.S.A.	23				
Permissions de sortie accordées (11 § Art. D.144)	3641	45	Concession	8130		Chine	18				
Permissions de sortie accordées (11 § Art. D.144)	3185	38	Services généraux	3530		Apatrides	18				
			Batiments, bâtiment	521		Egypte	17				
			Chantier extérieur	291		Autriche	15				
			Semi-liberté	481		Danemark	15				
			Permissions professionnelles	965		Grèce	13				
						Vietnam Nord	13				
						Bulgarie	11				
						Syrie	10				
						Canada	10				
						Hollande	9				
						Madagascar	9				
						Inde	8				
						Cambodge	8				
ÉDUCATION			RÉGIME								
Illétrés	3258	Cours scolaires à l'établi	4002	Progressif							
Instruction primaire	25637	Cours par correspondance	1877	Autres régimes							
Niveau second. de rep.	3439	Autres activités éducatives	1262								

ANNEXE II. Evolution de la population pénale métropolitaine:
calcul des droites de tendance générale sur les
périodes 1975-1979 et 1976-1979 par la méthode des
moindres carrés.

1. PERIODE 1975 - 1979

Date t_i	Effectifs x_i	$t_i - \bar{t}$	$x_i - \bar{x}$	$(t_i - \bar{t})^2$	$(x_i - \bar{x}) \cdot (t_i - \bar{t})$	x_i ajusté	
75	1	26032	- 2	- 4288	4	8576	26852
76	2	29482	- 1	- 838	1	838	28586
77	3	30511	0	191	0	0	30320
78	4	32259	1	1939	1	1939	32054
79	5	33315	2	2995	4	5990	33788
-	15	151599	-	-	10	17343	-

Droite de tendance : $x = 1734 t + 25118$

Effectifs évalués : 1.1.1980 : 35 500 1.1.1982 : 39 000
 1.1.1981 : 37 300 1.1.1983 : 40 700

2. PERIODE 1976 - 1979

Date t_i	Effectifs x_i	$t_i - \bar{t}$	$x_i - \bar{x}$	$(t_i - \bar{t})^2$	$(x_i - \bar{x}) \cdot (t_i - \bar{t})$	x_i ajusté	
76	1	29482	- 1,5	- 1910	2,25	2865	29406
77	2	30511	- 0,5	- 881	0,25	440	30730
78	3	32259	0,5	867	0,25	433	32054
79	4	33315	1,5	1923	2,25	2884	33378
-	10	125567	-	-		6622	-

Droite de tendance : $x = 1324 t + 28082$

Effectifs évalués : 1.1.1980 : 34700 1.1.1982 : 37300
 1.1.1981 : 36000 1.1.1983 : 38600

ANNEXE III. Evolution de la structure d'âge des condamnés
hommes selon la longueur de la peine.

Tableau 1. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE MOINS DE TROIS MOIS

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	20	1,3	24	2,4	18	1,2	38	3,6	34	2,3
18 - 21	158	10,1	134	13,5	184	12,6	163	15,5	192	12,7
21 - 25	240	15,4	198	20,1	331	22,7	242	23,0	348	23,0
25 - 30	310	19,8	161	16,2	307	21,1	220	20,9	375	24,8
30 - 40	437	28,0	254	25,6	319	21,9	224	21,3	314	20,8
40 - 50	258	16,5	155	15,6	218	15,0	123	11,7	176	11,6
50 et +	140	9,0	66	6,7	81	5,6	42	4,0	72	4,8
Ensemble	1 563	100	992	100	1 458	100	1 052	100	1 511	100
Age moyen	33,3		31,8		31,1		29,6		30,1	
Ecart-type	10,7		10,4		10,3		9,6		9,6	

Tableau 2. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE TROIS A SIX MOIS

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	68	2,2	37	1,2	44	2,0	48	2,3	51	2,2
18 - 21	516	16,6	503	16,9	340	15,6	372	17,7	357	15,4
21 - 25	538	17,3	650	21,8	552	25,3	568	27,0	543	23,4
25 - 30	641	20,6	564	18,9	442	20,2	495	23,5	545	23,5
30 - 40	765	24,6	670	22,5	473	21,7	398	18,9	487	21,0
40 - 50	420	13,5	366	12,3	256	11,7	165	7,8	228	9,8
50 et +	158	5,1	191	6,4	76	3,5	61	2,9	105	4,5
Ensemble	3 106	100	2 981	100	2 183	100	2 107	100	2 316	100
Age moyen	30,8		30,6		29,5		28,2		29,5	
Ecart-type	9,9		10,4		9,5		8,7		9,4	

Tableau 3. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE SIX MOIS A UN AN

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	78	2,2	21	0,6	24	0,9	50	1,7	29	1,0
18 - 21	651	18,0	612	18,0	403	15,9	430	14,3	471	15,7
21 - 25	865	23,9	930	27,4	757	29,8	875	29,0	775	25,9
25 - 30	745	20,6	675	19,9	552	21,8	764	25,3	721	24,0
30 - 40	766	21,2	724	21,3	508	20,0	583	19,3	621	20,7
40 - 50	354	9,8	334	9,8	208	8,2	236	7,8	282	9,4
50 et +	155	4,3	97	2,9	85	3,4	77	2,6	99	3,3
Ensemble	3 614	100	3 393	100	2 537	100	3 015	100	2 998	100
Age moyen	29,2		28,9		28,6		28,4		29,1	
Ecart-type	9,6		8,8		9,0		8,4		8,8	

Tableau 4. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE UN A TROIS ANS

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	62	1,1	34	0,7	36	0,9	52	1,0	71	1,4
18 - 21	793	14,5	601	11,5	560	14,3	802	15,8	714	13,6
21 - 25	1 419	25,9	1 466	28,1	1 168	29,8	1 517	29,8	1 438	27,5
25 - 30	1 199	21,9	1 195	22,9	938	24,0	1 267	24,9	1 252	23,9
30 - 40	1 199	21,9	1 178	22,6	769	19,6	953	18,7	1 135	21,7
40 - 50	581	10,6	560	10,7	340	8,7	366	7,2	487	9,3
50 et +	234	4,3	189	3,6	103	2,6	130	2,6	138	2,6
Ensemble	5 487	100	5 223	100	3 914	100	5 087	100	5 235	100
Age moyen	29,7		29,8		28,6		28,2		29,0	
Ecart-type	9,6		9,1		8,5		8,2		8,6	

Tableau 5. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE TROIS A CINQ ANS

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	-	-	1	-	6	0,5	6	0,4	9	0,6
18 - 21	84	5,0	51	3,4	50	4,3	111	7,6	111	6,9
21 - 25	289	17,3	314	21,0	250	21,7	423	29,0	456	28,5
25 - 30	388	23,3	356	23,8	316	27,5	392	26,9	373	23,3
30 - 40	500	30,0	454	30,4	286	24,8	325	22,3	402	25,1
40 - 50	250	15,0	206	13,8	158	13,7	161	11,0	176	11,0
50 et +	155	9,3	111	7,4	85	7,4	40	2,7	75	4,7
Ensemble	1 666	100	1 493	100	1 151	100	1 458	100	1 602	100
Age moyen	33,7		33,0		32,4		29,9		30,7	
Ecart-type	10,2		9,5		9,8		8,4		9,2	

Tableau 6. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE PLUS DE CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	1	0,9	2	1,4	-	-	2	0,5	2	0,4
18 - 21	10	8,9	7	4,8	13	5,5	25	6,1	25	4,6
21 - 25	21	18,7	27	18,4	47	20,0	84	20,4	109	19,9
25 - 30	12	10,7	31	21,1	43	18,3	103	25,0	130	23,8
30 - 40	37	33,0	36	24,5	66	28,1	105	25,5	139	25,4
40 - 50	19	17,0	29	19,7	45	19,1	60	14,6	99	18,1
50 et +	12	10,7	15	10,2	21	8,9	33	8,0	43	7,9
Ensemble	112	100	147	100	235	100	412	100	547	100
Age moyen	34,2		34,2		34,1		32,7		33,4	
Ecart-type	10,9		10,8		10,1		10,1		10,2	

Tableau 7. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE CINQ A DIX ANS DE RECLUSION CRIMINELLE

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
18 - 21	33	1,7	15	0,8	26	1,9	53	2,9	57	2,6
21 - 25	240	12,1	233	12,9	276	19,7	393	21,5	464	21,3
25 - 30	473	23,9	424	23,6	399	28,5	543	29,7	601	27,6
30 - 40	670	33,9	570	31,7	431	30,8	478	26,2	595	27,3
40 - 50	383	19,4	389	21,6	167	11,9	254	13,9	333	15,3
50 et +	178	9,0	169	9,4	100	7,1	106	5,8	126	5,8
Ensemble	1 977	100	1 800	100	1 400	100	1 827	100	2 176	100
Age moyen	35,2		35,6		32,8		32,3		32,7	
Ecart-type	9,6		9,6		9,2		9,2		9,0	

Tableau 8. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE DIX A VINGT ANS DE RECLUSION CRIMINELLE

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - 21	9	0,6	7	0,5	6	0,5	16	1,1	11	0,7
21 - 25	81	5,3	82	5,5	100	7,6	109	7,8	118	7,8
25 - 30	206	13,4	213	14,3	227	17,3	330	23,6	371	24,6
30 - 40	577	37,5	586	39,2	529	40,4	514	36,8	565	37,5
40 - 50	412	26,8	404	27,1	308	23,5	296	21,2	300	19,9
50 et +	252	16,4	201	13,4	141	10,8	131	9,4	141	9,4
Ensemble	1 538	100	1 493	100	1 311	100	1 396	100	506	100
Age moyen	39,2		38,6		37,2		36,1		36,0	
Ecart-type	9,7		9,1		9,3		9,2		9,0	

Tableau 9. Structure d'âge des condamnés hommes : PEINES DE RECLUSION CRIMINELLE A PERPETUITE

Age	1.7.1968		1.1.1971		1.1.1974		1.1.1977		1.1.1979	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- 18 a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - 21	1	0,4	2	0,8	-	-	2	0,9	2	0,7
21 - 25	15	5,7	15	6,0	24	12,3	19	8,6	20	6,7
25 - 30	44	16,7	55	22,0	52	26,7	51	23,2	72	24,1
30 - 40	128	48,5	121	48,4	76	39,0	84	38,2	115	38,5
40 - 50	47	17,8	32	12,8	29	14,9	41	18,6	52	17,4
50 et +	29	11,0	25	10,0	14	7,1	23	10,5	38	12,7
Ensemble	264	100	250	100	195	100	220	100	299	100
Age moyen	37,0		35,8		34,4		36,0		36,6	
Ecart-type	8,7		8,6		8,8		9,5		9,4	

Liste des tableaux statistiques

- 1.1.1. - Evolution de la population pénale métropolitaine p.6
- 1.1.2. - Répartition de la population pénale selon le sexe
(au 1er janvier) p.9
- 1.2.1. - Répartition de la population pénale selon la catégorie
pénale (au 1er janvier) p.13
- 1.2.2. - Répartition de la population pénale selon la catégorie
pénale (au 1er janvier) : HOMMES p.14
- 1.2.3. - Répartition de la population pénale selon la catégorie
pénale (au 1er janvier) : FEMMES p.15
- 1.2.4. - Taux de féminité (%) selon la catégorie pénale (au 1er
janvier) p.19
- 1.3.1. - Répartition de la population pénale selon la nationalité
(au 1er janvier) p.22
- 1.3.2. - Répartition de la population pénale selon la nationalité
(au 1er janvier) : HOMMES p.23
- 1.3.3. - Répartition de la population pénale selon la nationalité
(au 1er janvier) : FEMMES p.24
- 1.3.4. - Taux de féminité (%) selon la nationalité (au 1er janvier)
p.28
- 2.1.1. - Population pénale masculine : entrées et sorties (1970 -
1972) p.34
- 2.1.2. - Population pénale masculine : entrées et sorties (1973 -
1975) p.35
- 2.1.3. - Population pénale masculine : entrées et sorties (1976 -
1978) p.36
- 2.2.1. - Répartition des prévenus hommes selon la catégorie pénale
(au 1er janvier) p.40
- 2.3.1. - Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la
peine (au 1er janvier) p.44
- 2.3.2. - Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la
peine (au 1er janvier) : COURTES ET MOYENNES PEINES p.46
- 2.3.3. - Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la
peine (au 1er janvier) : LONGUES PEINES p.48
- 2.3.4. - Répartition des condamnés hommes selon la longueur de la
peine (au 1er janvier) : TRES LONGUES PEINES p.50
- 2.4.1. - Répartition des condamnés hommes selon le motif de
l'infraction (au 1er janvier) p.53
- 2.4.2. - Répartition des condamnés hommes (%) selon le motif de
l'infraction (au 1er janvier) p.54

- 2.5.1. - Structure d'âge des condamnés hommes : 1968 - 1979 p.57
- 2.5.2. - Age moyen des condamnés hommes selon la longueur de la peine p.62
- 2.5.3. - Structure d'âge des condamnés hommes : COURTES ET MOYENNES PEINES p.63
- 2.5.4. - Structure d'âge des condamnés hommes : LONGUES PEINES p.64
- 2.5.5. - Structure d'âge des condamnés hommes : TRES LONGUES PEINES p.65

ANNEXE I. Fiche statistique trimestrielle nationale ler janvier 1979 hommes p.70

ANNEXE II. Evolution de la population pénale métropolitaine: calcul des droites de tendance générale sur les périodes 1975-1979 et 1976-1979 par la méthode des moindres carrés. p.73

ANNEXE III. Evolution de la structure d'âge des condamnés hommes selon la longueur de la peine p.75